

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

1712-1731.—Les années de calme et de prospérité.

Après tant de secousses, la population de St-François allait jouir d'une vingtaine d'années de repos, pour réparer ses pertes et se fortifier aux luttes de l'avenir.

En 1712 Joseph Crevier, seigneur de St-François, concéda à François Bibaud une terre située dans sa seigneurie. Bibaud était né en Canada ; son petit-fils fut l'historien Bibaud.

Le 29 février 1712, à Québec, devant le notaire Dubreuil, est faite une convention, en vertu de laquelle la terre cédée aux Abénakis par Jean-Baptiste Crevier sieur Deschenaux, retournera en la possession de celui-ci lorsque les Sauvages abandonneront le poste de Saint-François. Sont présents au contrat : le gouverneur Vaudreuil et les Pères Jésuites, au nom des Sauvages.

Le 14 novembre 1714, la paroisse fut érigée canoniquement. Le premier cahier des actes de naissances, mariages et sépultures, déposé d'abord aux archives des Trois-Rivières, a été transporté à Sorel après la création du district judiciaire de Richelieu.

Le 3 mai 1715, le seigneur Joseph Crevier accorde, à titre de censitaire à Jean-Baptiste Dugast, curé de St François, dix arpents de terre de front, à partir du chenal Tardif jusqu'à La Lussaudière. A droite et à gauche de ces dix arpents, les terres n'étaient pas encore concédées. Voyez plus loin, année 1723.

Le missionnaire résidant à St-François était le Père Joseph Aubéry, un homme de grand valeur, un savant, le même que Châteaubriand a rendu célèbre sous le nom du Père Aubry. D'après ce que l'on raconte, vers 1715, les Sauvages délibérèrent pour décider si Samuel Gill épouserait une Abénakise ou une Canadienne ; comme ils hésitaient, le Père Aubéry consulta les sentiments de Gill et de M^{lle} James—et les voyant d'accord, maria les deux jeunes gens. La tribu s'en montra satisfaite, parce qu'elle possédait de cette façon une famille de langue anglaise, habituée à la vie et aux coutumes des enfants des bois.

Les Abénakis de Bécancour et de St-François refusaient, en 1716, de vendre leurs pelleteries aux Anglais, même à des conditions plus favorables que celles que leur offraient les Français, et ils déclaraient qu'ils préféraient attendre l'heure où le commerce avec la France serait fait sur un principe plus large.

M. de Tonnancour, des Trois-Rivières, subdélégué de l'intendant de la Nouvelle-France, décide, le 8 juillet 1720, que Pierre Niquet, habitant de St-François, et Françoise LeMoyné sa femme, ont le droit de céder à Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers, leur petit-fils, tous leurs biens-fonds et immeubles situés sur le chenal Tardif, et tout ce qui leur appartient dans la seigneurie de St-François, à titre de donaison. Ce jugement fut annulé, le 6 octobre 1722, par un acte devant Laccière, notaire à Québec. Étaient témoins : Charles Debled, marchand ; Louis du Tissené, étudiant, tous deux de Québec. Niquet, présent, ne sait signer. Les signataires sont : " Jean-Baptiste Joutras Derosiers, Françoise Lemoine, Debled, Tisné."

En 1721 des Sauvages de l'Acadie visitèrent les bourgades de Bécancour et de St-François, avec l'assentiment du gouverneur général, et firent connaître aux Abénakis la politique des Anglais, celle-ci toute contraire aux Sauvages et aux Français, naturellement.

Le Père Charlevoix visita St-François-du-Lac, au mois de mars 1721. Il dit dans son journal de voyage : " Les Abénaquis sont établis sur les bords de la rivière, à deux lieues de son embouchure. L'endroit est fort agréable, et c'est dommage : ces peuples ne goûtent pas les agréments d'une belle situation ; des cabanes de Sauvages, surtout d'Abénaquis, n'embellissent pas un pays. Le village est nombreux et n'est habité que par des chrétiens."

L'ordonnance de 1722, prescrit que l'étendue de la paroisse de St-François-Xavier sera de deux lieues et demie, dont une lieue de front que contient le fief de la Lussaudière en remontant le fleuve jusqu'au dit St-François, et une lieue et demie de front que contient St-François, jusqu'au fief d'Yamaska, compris les profondeurs des fiefs renfermés dans ces bornes, et celles du fief Pierreville qui est situé derrière la seigneurie de St-François, à l'exception de ce qui est occupé par la mission des Sauvages, tant qu'elle y restera ; et sera desservie par le curé de St-François qui sera tenu d'aller dire la messe, de trois fêtes l'une ou de trois dimanches l'un, en l'église de St-Michel, située sur le dit fief d'Hyamaska et d'y faire le catéchisme aux enfants. Le surplus du front du dit fief d'Yamaska, en remontant jusqu'à Sorel, ensemble les îles du Moine et des Barques qui en dépendaient demeureront jointes à la paroisse du dit Sorel.

Le territoire renfermé autrefois dans les limites de la paroisse de St-François-du-Lac forme aujourd'hui les deux grandes paroisses de St-François-du-Lac et St-Thomas de Pierreville, dont la ligne de division est la rivière St-François.

L'ancienne paroisse de St-François-du-Lac, telle qu'elle était sous le régime français, comprenait les seigneuries de St-François, de la Lussaudière et de Pierreville.

Depuis la conquête, on y a ajouté des territoires adjacents, désignés sous le nom de *vides (gores)* ou augmentations des townships de Wendo-ver et d'Upton.

Aujourd'hui, ces deux nouveaux territoires, avec la seigneurie entière de Lussaudière, et partie des seigneuries de St-François et de Pierreville forment la paroisse de St-Thomas de Pierreville.

Les parties des seigneuries de St-François et de Pierreville, situées au sud-est de la rivière St-François forment la paroisse de St-François-du-Lac.

Au registre de la paroisse des Trois-Rivières, le 27 avril 1722, est inscrit le mariage de Charles Alavoine, chirurgien, fils de Charles Alavoine et de Marie Machard, avec Marie-Anne Lefebvre Lassiseray, fille de feu Michel Lefebvre et de Catherine Trottier. Les temoins sont : Joseph Boulanger et La Girardière. Le prêtre qui célèbre le mariage est "Jean-Baptiste Dugas, curé de la côte St-François ;" il agit, en cette occasion, par permission spéciale.

On voit, par les registres de St-François, que le Père Aubéry aidait beaucoup au curé, car il n'y a presque pas de page où son nom ne figure comme officiant dans les baptêmes, mariages et sépultures.

Il y a apparence que M. le curé Dugast n'avait guère fait exécuter de travaux sur le terrain à lui concédé le 3 mai 1715, puisque le nouveau seigneur Joseph Crevier exigea de lui la construction, sous dix-huit mois, d'une maison en ce lieu ; l'acte est du 12 avril 1723, par devant le notaire Petit aux Trois-Rivières. Les témoins sont Jacques Gamelin et J-B. Jutras dit Desrosiers, marchands de St-François. Cet acte du 21 avril 1723 semble dire que les terres situées nord-ouest et sud-est du lot de M. Dugast étaient encore non concédées, mais rappelons-nous que sur la carte de M. de Catalogne (1709) elles portent les noms de "N. Cartier" et "Delisle". On voit le signe d'une croix sur le lot (de M. Dugast) mais pas de nom. L'acte de 1723 dit que ce lot "commence au nord-ouest à un gros pin où il y a une Vierge enchâssée." Le signe de la croix (1709) s'explique par ce fait, il me semble. Le docteur Lemaitre me dit que dans son enfance il a vu la souche de ce pin, appelé alors "le pin de la Vierge," et qu'elle était chez M. Petit Chenevert. On racontait des légendes à son sujet.

M. Dugast avait été ordonné prêtre, à Québec, le 22 avril 1714. Il fit une mission au cap St-Ignace et à l'Islet et immédiatement fut chargé de la cure de St-François-du-Lac ; il mourut dans cette charge le 9 mars 1763, âgé de soixante et dix-neuf ans.

Vers 1720-25, les Abénakis de l'Acadie résistaient les armes à la main contre les Anglais, mais comme les couronnes de France et d'Angleterre étaient en paix, le Canada ne pouvait intervenir ouvertement dans cette lutte ; les Sauvages vaincus se réfugiaient chez nous ;

c'est ainsi que St-François reçut une addition d'exilés qui porta à un chiffre assez considérable le nombre de ces braves et contribua dans les guerres qui survinrent, à donner de l'importance à ce groupe de guerriers.

Catherine, fille de Laurent Philippe épousa Joseph Hertel, lequel, en 1722, fit acte de foi et hommage, tant pour lui que pour les héritiers de Laurent Philippe—pour le fief de Pierreville.

La seigneurie de Pierreville passa de Laurent Philippe à Lemaitre-Duhaime ou Gatineau-Duhaime, et de cette dernière famille à dame Elizabeth Grant, madame de Montenach (ou à son père). Je ne sais si Duhaime fut le successeur immédiat de la famille Philippe.

1723.—Jean Crevier sieur de St-François, rend foi et hommage au sujet de la seigneurie de St-François, pour lui-même, son frère et ses sœurs, tous héritier de Joseph Crevier de St-François, lequel était fils de Jean Crevier premier seigneur.

Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers acquit, en 1724, le fief Lussaudière, appelé aussi fief du chenal Tardif, qui était encore presque tout couvert de bois debout. Il y plaça plusieurs colons. Le vendeur était Paul-François Raimbault, qui tenait le fief du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

1724, 30 juin aux Trois-Rivières. Mariage de Joseph Crevier, seigneur de St-François, fils de Joseph Crevier, vivant officier dans les troupes de la marine et seigneur de St-François et de M. Angélique Boulanger, de la paroisse de St-François, dans le lac St-Pierre—avec Charlotte, fille de Pierre Lemaitre, capitaine de la milice de cette ville, et de Marie Chenay.

Le 25 octobre 1724, M. de Vaudreuil écrivait au ministre que, depuis un an, les Abénakis n'avaient pas cessé de harceler les Anglais, pour les forcer à se retirer de dessus leurs terres de l'Acadie. On était alors dans la troisième année de cette guerre inconcevable où la diplomatie s'exerçait de part et d'autre au détriment des pauvres Sauvages. Ceux de St-François et de Bécancour, aidés de la nation des Loups, faisaient des partis de guerre depuis le mois de mars 1724. C'est durant les escarmouches de cette époque que le Père Rasle fut tué par les Anglais, en Acadie.

Louis XV faisait écrire de Versailles, le 29 avril 1727 qu'il avait appris avec plaisir la disposition des Abénakis de Saint-François et de Bécancour de continuer la guerre contre les colonies anglaises et de n'entendre aucune proposition de paix avant que les Anglais n'eussent rasé les forts qu'ils avaient construits sur leurs terres d'Acadie. Cela, ajoute le roi, est si important pour le Canada, que le sieur de Beauharnois, gouverneur général, ne peut prendre de trop justes mesures pour fomenter cette guerre et empêcher tout accommodement.

ment. Le Père Aubery, entrant dans ces vues, écrivit des lettres aux missionnaires de l'Acadie.

1729. 27 oct. 3-R. Devant Petit, notaire, Marguerite Maugras épouse de Louis Véronneau, de St-François, autorisée de son mari, vend à Louis Véronneau, leur fils, pour 150 francs, un arpent de terre de front sur 25 de profondeur tenant pardevant à la rivière St-François, par derrière à la profondeur ; d'un côté par en haut à la dite venderesse, d'un côté par en bas à un petit coteau où *était l'ancien fort des Sauvages Abénakis*. Ce terrain appartenait autrefois au sieur Lauzière premier épouse de la dite Marguerite Maugras, et était située dans la censive de Joseph Crevier seigneur de St-François. Témoins : François Simonnet maître d'école ; Michel Fafard sieur Lonval marchand et major des milices des Trois-Rivières.

Sur cet acte, le juge Charles Gill a écrit : " Nous n'avons rien dans les souvenirs locaux touchant "*l'ancien fort des Sauvages*" ici mentionné. Le Dr Lemaitre prétend que c'était sur son île, mais je suis décidément d'avis contraire pour la raison toute simple que l'île n'a pas vingt-cinq arpents de profondeur, tant s'en faut ! Je serais tenté de placer ce fort à l'endroit nommé le village des Gill, où les Sauvages plantèrent leurs wigwams avant de s'établir définitivement où ils sont actuellement. Il y a là plus d'un petit coteau. Je sais que Véronneau y a demeuré et qu'il y fut même tué par l'explosion d'un baril de poudre. Ce terrain avait été concédé aux Gamelin ; abstraction en est faite dans la concession de la réserve des Abénakis par madame veuve Crevier. Les Gamelin étaient allés aux Maugras, et peut-être est-ce d'eux que Marguerite avait eu le terrain en question.

Le 13 janvier 1733 je vois " Véronneau fils " présent à un mariage aux Trois-Rivières.

Citons M. Maurault (page 274) : " Comme les Sauvages prenaient part à toutes les expéditions contre les Iroquois et la Nouvelle-Angleterre, le gouvernement avait fait élever, sur le bord de la rivière St-François, un petit magasin, où il avait fait disposer des armes et de la poudre, à leur usage pour la guerre. Ce magasin subsista plus de trente ans. Il fut détruit, vers 1730, par l'explosion d'un baril de poudre. Un nommé Véronneau, alors propriétaire ou gardien du magasin, fut tué avec un Sauvage. Au moment de l'accident, la femme de Véronneau, occupée à faire un collier de wampum, était assise auprès du berceau de son enfant. L'édifice s'écroula sur elle ; cependant, ni elle ni l'enfant ne reçurent de blessures."

Si l'on veut savoir où était le fort des Sauvages et la terre de Véronneau, il n'y a qu'à consulter la carte cadastrale de Cédéon de Catalogne, que j'ai publiée.

Joseph Crevier, seigneur de Saint-François, voyant que ses censi-

taires s'arrogeaient le droit de pêche en dedans des limites prescrites par les ordonnances afferma en 1730 le privilège à un seul habitant, ce qui amena une plainte, portée devant l'intendant Hocquart par Claude Pinard capitaine de milice, Jacques Gamelin lieutenant de milice, Pierre Abraham, Louis Pinard, Eustache Gamelin, Guillaume Cartier, Véronneau père et fils, et Labonté, mais les prétentions du seigneur furent maintenues. (*Edits et Ordonnances* III. 269-73, 285-6).

On voit par les lettres du gouverneur de la Nouvelle-France, années 1730-1732, que les Sauvages de Bécancour et de St-François songeaient sérieusement à retourner sur leurs terres d'Acadie et que l'administration française avait à cœur de les en dissuader.

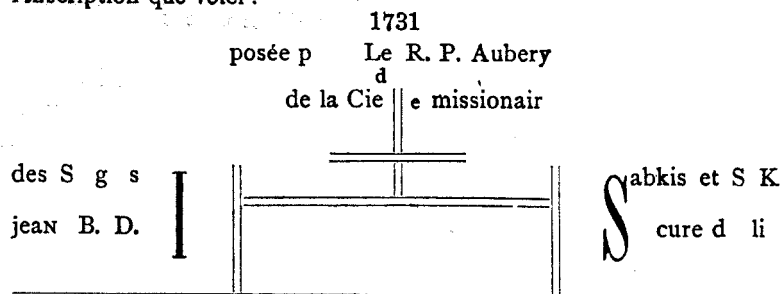
L'église construite vers 1699 servit au culte jusqu'à ce que le nouvel édifice (en pierre) commencé l'année 1731 fut terminé.

L'église en pierre, commencée en 1731, s'élevait à deux ou trois arpents plus bas que la seconde, et plus près du grand chenal que du chenal Tardif. Elle faisait face au chemin qui longe le grand chenal. Elle était située à quatre ou cinq arpents en amont des quais actuels des moulins de Pierreville.

Auprès de cette église on ouvrit un nouveau cimetière dans lequel furent transférés, en 1735, les ossements relevés de l'ancien cimetière.

Ce fut l'église paroissiale jusqu'au 20 septembre 1849, alors qu'eût lieu la bénédiction de l'église actuelle, dont la première pierre avait été bénie en septembre 1845.

En démolissant les murs de l'église bâtie en 1731 M. Louis Caya fit la trouvaille de l'une des pierres angulaires (?) qu'il conserva avec soin. C'est une plaque ronde en plomb, d'un travail mal fini, grossier, de six pouces de diamètre et de une à deux lignes d'épaisseur portant l'inscription que voici :



Assistants Les Srs Joseph C. S. du
d^t L.:: et Lsrs. J. b. C.:: p. B^{ie} F. B^{ie} IBI.:: IH

L Sieur I. G.:: P. B^{au} N. C.:: L V^{au} P. C.::
F. L. A G.:: G. C.:: M. M.:: I. C.::
F. R.:: I. P.

La plaque de plomb doit se lire comme suit :

“ 1731. Posée par le Révérend Père Aubéry de la compagnie de Jésus, missionnaire des Sauvages Abénakis et Sokokis. Jean-Baptiste Dugast curé du lieu.

“ Assistants : les sieurs Joseph Crevier, co-seigneur du dit lieu, et les sieurs Jean-Baptiste Crevier, Pierre Babie, François Babie, Jean-Baptiste Joutra, Joseph Hertel.

“ Le sieur Joseph Gamelin, Pierre Bibeau, Nicolas Cartier, Louis Véronneau, Pierre Couturier, François Lausier, Antoine Gamelin, Guillaume Cartier, Michel Morin, Jean Caillé, François Rochefort, Julien Perreau.”

Les deux prêtres dont les noms figurent sur la plaque de plomb : le Père Aubéry et le curé Dugast, ont tous deux laissé un souvenir vénéré dans la paroisse jusqu'à notre époque.

M. Dugast fut curé de St-François depuis 1714 jusqu'à sa mort, arrivée en 1761 ou 1763. Lorsque les corps furent relevés, en 1858, on trouva son tombeau sous l'autel même.

Le Père Aubéry mourut aussi à St-François en 1755 ; il y demeurait depuis 1709.

Dans la plaque de plomb on remarque la division de trois classes de personnes : 1^o le clergé ; 2^o les seigneurs ; 3^o les habitants et négociants.

La seconde partie de l'inscription de 1731 porte les noms des seigneurs, qui étaient assez nombreux à cette époque à St-François, observe mon ami Gill.

Joseph Crevier et Jean-Baptiste Crevier, étaient fils de Jean Crevier, premier concessionnaire de la seigneurie de St-François et de demoiselle Marguerite Hertel.

Des *habitants* de la plaque de 1731 restent de nos jours les Caillé, Rochefort et Perreau.

A l'aide des registres de la paroisse, le révérend M. Lassisseraye, curé actuel de St-François-du-Lac, et M. Henri Vassal, de Pierreville, sont parvenus à reconstituer les noms de ceux dont l'inscription de 1731 ne porte que les initiales.

J-Bte Joutras qui figure sur la plaque de 1731 avec les seigneurs, était seigneur de la Lussaudière. Il était surnommé Desrosiers et signait généralement *Desrosiers* tout court. Il y a encore des Joutras dans ces lieux. Ils ne sont pas seigneurs, mais sont à l'aise.

Joseph Hertel est cité aux registres de St-François avec le titre d'officier dans les troupes de la marine. Il figure comme seigneur sur la plaque de 1731 parcequ'il avait épousé Catherine, fille de Laurent Philippe seigneur de Pierreville.

Développement de la paroisse.—La guerre.—1732-1758.

L'histoire de quelques-unes de nos anciennes paroisses devient, par endroits, l'histoire du Canada. Je le comprends à l'examen des annales de Saint-François, surtout lorsque le nom des Abénakis se place sous ma plume. Comme c'est avec l'intention de rester dans la limite locale que j'ai entrepris ce travail, j'espère ne pas manquer à mon projet. Tenons-nous donc dans ces bornes, autant que possible.

Les tremblements de terre de 1732 se firent sentir d'une manière marquante à St-François-du-Lac, selon M. Maurault (pages 413). Des deux côtés de la rivière et surtout à l'endroit où est actuellement l'église de Pierreville, il y eut des bouleversements; les traces en sont disparues de nos jours parce que le terrain a été nivelé.

Le 12 août 1733, le tribunal des Trois-Rivières condamne Joseph Hertel à une amende de deux cent cinquante francs payable à Antoine Joyel Perreau dont la femme Thérèse Guinard a été battue par ce même Hertel. Tous sont habitants de Saint-François (*Sentences et Jugements des procès-criminels*).

Le seigneur Joseph Crevier fut inhumé à St-François, le 19 juin 1734, laissant Marie-Charlotte Lemaître sa veuve, avec plusieurs enfants, dont l'aîné, nommé aussi Joseph, était âgé de neuf ans.

Le roi écrit de Versailles, le 27 avril 1734 qu'il est bien aise que les Abénakis de Saint-François ne persistent point dans l'envie qu'ils avaient fait paraître d'aller s'établir à Narantsouak, en Acadie. Le sieur de Beauharnois, gouverneur-général doit les surveiller à cet égard. Le 26 décembre, Beauharnois écrit, en réponse, que les Abénakis ne semblent pas vouloir quitter St-François. Le 11 août 1735, Sa Majesté marque le contentement qu'elle éprouve de savoir que les Sauvages qui avaient déserté Bécancour et St-François-du-Lac à cause de la petite vérole et qui étaient allés en Acadie, sont revenus dès que les craintes de cette maladie se sont dissipées. Les Anglais faisaient des présents à ces Sauvages pour se les attacher (*Documents publiés à Québec, III. 167, 169, 172-3.*)

Dans le mémoire de l'intendant Hocquart, année 1736, il est dit que le village des Hurons de Lorette à trois lieues de Québec renferme trente guerriers; Bécancour et Saint-François comptent ensemble trois cents guerriers; au lac des Deux-Montagnes il y a environ trois cents guerriers; les Sauvages vagabonds des alentours des Trois-Rivières peuvent fournir trente guerriers.

En 1736, Jean-Baptiste Jutras-Desrosiers rendit foi et hommage pour le fief de Lussaudière qu'il avait acheté en 1724 de Paul-François Raimbault de Saint-Blain, ou Simblin.

En 1736-8 certains Sauvages de l'Acadie, qui avaient accepté des

commissions ou grades de la part des Anglais allèrent les remettre au gouverneur de la Nouvelle-France, à Québec, et demandèrent le privilège de visiter la France à titre d'amis et d'alliés. Les Abénakis de Saint-François voulaient aussi envoyer quelques-uns de leur chefs à Paris. Le roi s'y opposa tout d'abord, mais sur les observations de MM. de Beauharnois et Hocquart il déclara qu'il se montrerait disposé à accorder cette permission. (*Documents publiés à Québec. III. 182-5.*)

1738, 5 juin, acte de Pressé, notaire. François Babie sieur de Cheneville porteur d'un billet de M^{lle} M. Renée Crevier de Saint-François, du 4 juillet dernier; et M^{lle} Elizabeth Crevier de St-François — toutes deux co-héritières dans le fief, filles majeures — lesquelles vendent à Pierre Baby Dupéron leur oncle, co-héritier dans le fief, y demeurant, à ce présent, — leurs parts dans l'île appelée St Joseph, située vis-à-vis de la concession de la dame veuve Hertel — parts qu'elles tiennent de feu Joseph Crevier leur père. Chaque part payée 24 fr. Fait à St-François, dans la maison de sieur Deschenaux seigneur en partie de St-François. Témoin : François Dupuy dit des Tours Lemoine demeurant au dit lieu. Signatures : Pierre Baby; Elizabeth Crevier de St-François; François Baby pour M^{lle} Renée Crevier; Deschenaux. Dupuy ne sait signer.

Samuel Gill le captif des Sauvages n'oubliera jamais la langue anglaise et jusqu'à sa mort fut l'interprète des Abénakis de Saint-François. La tradition place son décès en 1738 et celui de sa femme en 1738. Madame Johnson, captive de Joseph-Louis Gill en 1754, ne parle jamais de Samuel, dans la narration qu'elle a écrite sur son séjour à Saint-François. Samuel vivait de chasse et de pêche comme les Abénakis et demeurait dans la bourgade des Sauvages, à l'endroit où était tout récemment (1880) la maison d'Ignace Portneuf, fils, sur le chemin de la concession Saint-Joseph, non loin de l'angle formé par le croisement de cette route avec celle qui descend à la concession du chenal Tardif.

Le fort Saint-Frédéric, fondé en 1731, à la pointe à la Chevelure, lac Champlain, était fréquenté des Abénakis de Saint-François, qui se mirent bientôt en tête d'aller s'établir plus près de lui, à la baie de Missisquoi. D'autre part, un certain nombre de ces Sauvages désiraient retourner en Acadie. La mission de Saint-François menaçait donc de disparaître. Ce qui attirait surtout les Sauvages à la baie de Missisquoi c'était la chasse et l'éloignement des maisons civilisées. Le Père Aubéry songea à leur procurer de semblables avantages à St-François; dans ce but il s'adressa à M. de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières et obtint de celui-ci une lettre par laquelle il était enjoint au sieur Jean-Baptiste Jutras-Desrosiers, propriétaire du fief Lussaudière, de permettre aux Sauvages de la mission l'accès et l'usage de la forêt.

Muni de cette pièce, le Père Aubéry s'empara de la meilleure terre de la seigneurie de Jutras, celle notamment qui n'était pas noyée par les inondations. Jutras se défendit en alléguant ses droits, disant qu'il avait pour son propre compte défriché vingt arpents, qu'il avait bâti une maison, ainsi qu'une grange et une écurie ; que ces deux dernières avaient été brûlées, mais qu'il était sur le point de les reconstruire ; de plus qu'il avait concédé des terres à vingt-deux habitants, dont dix-sept étaient déjà établis, et qu'il était en pourparlers avec quarante ou cinquante jeunes gens qui se proposaient de choisir des terres dans son fief ; enfin qu'il s'était mis en dépense et que le projet du Père Aubéry ne pouvait que lui faire du tort. M. de Vaudreuil porta l'affaire à Québec, en recommandant la cause de Jutras. L'automne de 1738, le notaire Dulaurent, agent de Jutras, transmet la plainte au comte de Maurepas, ministre des colonies. Je ne sais ce qui en advint. Jutras offrait de laisser prendre des terres à condition qu'elles lui reviendraient si les Sauvages abandonnaient la contrée. Il dit que la mission s'était déjà emparé de plus de cinquante arpents de front sur une lieue de profondeur, où il y a place pour plus de soixante habitants qui lui rapporteraient chacun huit francs huit sous de cens et rentes, soit cinq cents francs par année, au moins. Il offre de céder, à la condition ci-dessus mentionnée, cinquante arpents de front au fleuve sur une demie lieue de profondeur le long de la rivière St-François, ce qu'il déclare être la meilleure et plus saine partie de la seigneurie. Au cas où l'on accepterait cet offre il réclamerait une indemnité, car ces terres sont à lui.

Le recensement de 1739 donne à la baie du Febvre cent soixante et dix-neuf âmes ; à Sorel trois cents quarante-deux ; à Yamaska et la baie Saint-François réunis cinq cents vingt. Il n'est pas question des Sauvages dans ce relevé.

Le 18 juillet 1742, l'intendant Hocquart ordonne à Noël Langlois dit Traversy et à Pierre Abraham dit Desmarests de se rendre dans le haut de la rivière Saint-François et d'y remarquer les bois qui se trouveront propres à la construction des vaisseaux du roi. (*Edits et Ordonnances* III. 469.)

Lors de la campagne contre les Miamis (1747) au lac Michigan, il y avait des Sauvages de Saint-François et parmi eux se trouvait Joseph-Louis Gill, fils du premier Gill venu en Canada. Joseph-Louis était de pur sang anglais, et madame Johnson dit qu'il avait le cœur anglais. Un jour, les Sauvages lui dressèrent un guet-apens pour l'assassiner, dans un bois à l'approche du village, mais il n'y tomba pas. Les Abénakis l'avaient surnommé Magouaouidombaouit : le "camarade de l'Iroquois," et par là : ami des Anglais. Il signe de ce nom le renouvellement des vœux des Abénakis en 1750, (voir page 50 du volume des

Vœux). Sur la fin de sa vie, il était le grand chef de la prière, remplissant dans l'église les fonctions d'aide du missionnaire.

François, autre fils de Samuel Gill, épousa M.-Anne Couturier dit Labonté, dont la mère M.-Anne Duperron était fille de Pierre Baby dit Duperron et de Marie-Anne Crevier, fille de Jean Crevier premier seigneur. Du chef de sa femme, François se trouva co-seigneur dans la seigneurie de St-François pour une part. Il a une nombreuse descendance canadienne-française.

Dans le journal des opérations de l'année 1747, je lis, à la date du 5 octobre : " Les missionnaires de Saint-François et de Bécancour sont descendus à Québec ; le premier nous a informés du retour de trois partis d'Abénakis revenus des côtes de la Nouvelle-Angleterre vers Casco et Piscatoué, avec cinq chevelures ; il y a encore plusieurs partis de ces deux villages en campagne, que l'on attend. Le 9 novembre arrive un parti de Sauvages Abénakis de Saint-François qui a fait un coup aux environs du fort George ; ils ont amené un prisonnier, jeune homme d'environ quinze ans. Ils ont tué son père et en ont apporté la chevelure."

On peut voir dans les Documents publiés à Québec (III. 490-5, 503-5.) ce que firent les guerriers abénakis durant l'année 1750. Ces récits de campagnes et de combats nous entraîneraient trop loin de Saint-François, où nous aimons à retenir le lecteur.

Le rôle de milice de 1750 compte à Nicolet cinquante-cinq hommes ; à la Baie cinquante-quatre ; à Maska soixante-et-quatorze ; à Saint-François quatre-vingt-seize.

Le Père Aubéry, ordonné prêtre à Québec le 21 septembre 1699 desservait Saint-François-du-Lac depuis 1709, à la mission des Sauvages. C'est là qu'il célébra, en 1749, son demi siècle de prêtrise. Nous avons de lui un précieux vocabulaire de la langue des Abénakis, Malheureusement ses autres travaux de plume ont brûlés dans l'incendie de l'église des Sauvages en 1759.

En 1751, le sieur Joseph Deguir dit Desrosiers, capitaine de milice de la seigneurie d'Yamaska concède deux lieues de front ou environ sur deux lieues de profondeur à prendre au bout de la profondeur de la seigneurie de Saint-François, bornée au nord-est à la rivière Saint-François, au sud-ouest à la ligne de la seigneurie de la dame Petit, sur le devant au trécaré de la seigneurie de Saint-François et dans la profondeur aux terres non-concédées, ensemble la rivière David qui s'y trouve comprise. (*Titres Seigneuriaux* 228.)

Aux Trois-Rivières, le 13 mars 1752, devant René-Ovide Hertel de Rouville conseiller du roi, lieutenant au siège des Trois-Rivières, ont comparu Jean-Baptiste Jutras résidant à St-François, demandeur, par son procureur Etienne Thomas de Vergy—et Pierre Dupuy, au

nom de son épouse Suzanne Lafosse, défendeur—ce dernier est condamné à payer trois ans de rentes seigneuriales dûes par un acte de constitut par feu Petit-Bruno seigneur de Maskinongé, passé par feu Lafosse, notaire le 17 septembre 1745. La veuve Petit-Bruno vivait encore le 22 décembre 1751. Michel Dessert demeurait à Maskinongé et Pierre Dupuy demeurait chez lui. L'huissier François Rigault agit dans cette cause. La veuve Petit-Bruno exigeait que la rente lui fût payée. Elle n'avait pas ce droit.

A la page 509 du tome III. des Documents publiés à Québec on trouve un long discours des Abénakis de Saint-François adressé, le 5 juillet 1752 au délégué du gouverneur de Boston, racontant ce qui s'est passé au cours de guerres récentes et fort habilement tourné. Les Abénakis étaient alors regardés comme les plus redoutables des Sauvages alliés de la France.

1754, 18 février, aux Trois-Rivières, devant René-Ovide Hertel de Rouville, conseiller du roi, lieutenant-général de ce siège, Marguerite Dupéron, veuve de Jean-Baptiste Labonté, a fait assembler, en vertu de l'ordonnance du même Rouville, de ce jour, les parents et amis de deux enfants mineurs issus de son mariage avec le dit défunt. Louis Cartier, Louis Deschesnaux, André Corbin, Pierre Babie, Pierre Babie (encore,) Pierre Labonté, Denys Levasseur et Jean-Baptiste Clair—ainsi réunis, ont nommé la veuve tutrice—et le dit Labonté subrogé tuteur. Labonté et Levasseur ne savent signer. Pillard greffier.

Durant la campagne de 1754 les Abénakis de Bécancour et de Saint-François firent plusieurs coups heureux vers Albany et Boston. C'est alors qu'ils enlevèrent madame Johnson, qui resta prisonnière à Saint-François et qui a écrit des mémoires sur ses aventures. Cette dame fit la connaissance des familles Gill et d'Estimeauville. Charles d'Estimeauville, ancien officier d'épée, résidait à environ une lieue du village abénakis de Saint-François, sur le chenal Tardif; cette propriété appartient aujourd'hui au docteur Joseph Lemaître. Il était alors interprète. Son fils Jean-Baptiste, qui lui succéda, possédait mieux que lui la langue abénakise. Madame Johnson fut vendue sept cents francs par Joseph-Louis Gill à un nommé Duquesne, de Montréal.

Parlant de Joseph-Louis, fils aîné de Samuel Gill, madame Johnson dit: " He kept a store of goods and lived in a style far above the majority of his tribe." Il avait des vaches et autres animaux: donc il cultivait. L'abbé Maurault dit qu'il tenait un petit négoce. Joseph-Louis succéda à son père dans la possession de sa résidence et y éleva sa famille. Sur la fin de la vie de Joseph-Louis, la maison fut démolie et réédifiée sur la terre appartenant à son fils Thomas Gill; c'est sur cette terre que Joseph-Louis et sa femme moururent.

Du mariage de Samuel Gill avec mademoiselle James, étaient nés

trois filles et six fils, dont l'un, Joseph-Louis, né en 1719, épousa Marie-Anne, fille du grand chef des Abénakis de Saint-François, et en eut deux fils : Antoine et Xavier, qui furent amenés captifs avec leur mère, en 1759, lorsque le major Rogers ravagea Saint-François. Dans sa retraite, la troupe de Rogers fut décimée par la famine, et la tradition des Abénakis rapporte que ces soldats tuèrent madame Gill, la firent bouillir, la mangèrent et même firent manger de sa chair à ses enfants. Quoiqu'il en soit, cette pauvre femme mourut durant sa captivité.

En 1756-7, les Abénakis de Saint-François continuèrent de combattre avec ardeur et succès pour la cause française. Ils étaient à la prise du fort George. L'été de 1758, M. de Montcalm se rendit à St-François, un peu avant la bataille de Carillon, mais en ce moment les Sauvages étaient à la chasse et il ne put les voir. Le 2 juillet, M. de Vaudreuil, qui était à Montréal, écrivait à M. de Montcalm disant qu'il lui envoyait ces guerriers dont on fait si grand cas (*Paris Documents X. 804.*) Le Père Roubaud, qui, paraît-il, avait déjà desservi la mission de Saint-François-du-Lac, était l'aumônier de ce parti. (*Rapport sur les Archives Canadiennes, 1885.*)

Joseph Godefroy sieur de Tonnancour, conseiller du roi et son procureur en la juridiction des Trois-Rivières, demeurant aux Trois-Rivières, rue Notre-Dame (dit l'acte que j'ai sous les yeux) était seigneur de Maska et, comme telle, il refusait de donner possession à la mission de Saint-François d'un flet situé dans la rivière de ce nom. Le Père Audran, missionnaire de Saint-François, fit tirer les lignes entre les deux seigneuries et se trouva avoir l'îlet de son côté. M. de Tonnancour prolongea dans la profondeur des terres la ligne reconnue entre les deux fiefs et prétendit que l'îlet lui revenait. On alla en procès devant l'intendant, lequel prononça, le 3 juin 1758, que Tonnancour avait raison. Il est visible, d'après les actes de 1700 et 1701 cités dans le présent ouvrage, que la mission n'avait aucun droit sur l'îlet situé aux confins de Maska. L'arrêt du 3 juin fut signifié par l'huissier Pillard, le 11 août, au Père de la Brosse, l'un des missionnaires de Saint-François, qui le rencontra aux Trois-Rivières ce jour-là.

D'après une *Délibération* dont les Sauvages ont conservé des fragments, me dit le juge Gill, les Jésuites avaient, une fois, décidé d'ajouter à la Réserve des Sauvages la terre de "Desmarès" à l'île à la Laye. M. Henri Vassal et le juge Gill pensent que cette terre de Desmarès est cette partie actuelle de la Réserve des Sauvages qui se trouve en face de la propriété de Gill lui-même à Pierreville.

Deux Guerres.—1759. 1776.

Nous sommes au plus fort de la guerre de Sept Ans. Le Canada est envahi par terre et par mer. La cause du drapeau français est regardée comme perdue par Montcalm lui-même.

Un terrible acte de vengeance fut exécuté en ce moment par les milices de la Nouvelle-Angleterre.

Le major Robert Rogers partit du fort St Frédéric le 4 septembre 1759, avec deux cents hommes et arriva, le 3 octobre au soir, à quinze milles au-dessus du village des Abénakis de Saint-François ; le 4 au soir il approchait du village, pendant une fête que l'on célébrait en l'honneur d'un parti de guerriers revenus triomphants d'une récente expédition. Les danses durèrent jusqu'à quatre heures du matin ; aussitôt Rogers avertit ses hommes et ils arrivèrent justes à point pour surprendre les Sauvages dans leur premier sommeil. M. Maurault (282, 489, 492, 501, 562) dit que environ deux cents Abénakis furent tués, et vingt femmes et quelques enfants amenés prisonniers. Monseigneur de Pontbriant, écrivant de Montréal, le 15 novembre 1759, ne parle que de " trente personnes à peu près tuées, dont plus de vingt sont des femmes et des enfants ; " il ajoute que Rogers avait avec lui des Sauvages ; que la mission est totalement détruite, et que l'église a été pillée puis brûlée. (*Paris Documents X. 1058.*)

Il ne paraît pas que les habitations des Canadiens aient été attaquées par les Anglais. La retraite de ceux-ci à travers les bois fut un désastre ; ils y périrent presque tous.

Rogers pilla l'église des Sauvages et la mission des Jésuites et ce que possédaient les Sauvages. On dit que les argenteries de l'église étaient assez riches, et ont peut le croire par celles qui ont échappés aux soldats. Il y avait une statue de Notre-Dame de Chartres, en argent massif, que les gens de Rogers emportèrent.

Des guerriers abénakis arrivant d'une expédition après le départ de Rogers le poursuivirent. On raconte que harcelés de près, les Américains enfouirent les objets précieux qu'ils portaient, dans le haut de la rivière St-François, et que ce trésor n'a jamais été retrouvé. Parkman n'a pu retrouver de traces de la statue. " Le trésor des Américains " a été souvent cherché depuis ; il y a trente ans, un vieillard nommé Laboucane s'en occupait encore activement.

L'abbé Maurault ne mentionne pas le Père Lefranc comme missionnaire à St-François-du-Lac ; cela dépend probablement de la perte de certains registres de la paroisse brûlés ou détruits dans le sac de 1759, m'écrivit le juge Gill. M. Tanguay ne rapporte que ceci : " Martin-Louis Lefranc, que M. Noiseux appelle Simon, jésuite, grand prédicateur et

grand missionnaire, arriva le 21 juillet 1742 et mourut le 25 mai 1777."

Au mois de septembre 1759, Québec était tombé au pouvoir de l'armée anglaise ; le gouvernement de la Nouvelle-France s'était transporté à Montréal. Je vois que le Conseil Supérieur siégeant dans cette dernière ville, le 18 février 1760, s'occupe d'un procès commencé entre André Allard, habitant du village Saint-François, et un nommé Leger Hébert ; Allard est représenté en cour par Jean-Henry Bourno.

Quelques Abénakis, connaissant les traces du major Rogers, allèrent, durant l'été de 1760, faire un coup à Charlestown, où il avait trouvé du secours dans sa retraite ; ils firent quatre prisonniers, dont un était le beau-frère de madame Johnson, un autre son cousin, et deux enfants. Cette année, il y avait à Saint-François sept cents Sauvages, et trois cents à Bécancour. La paix faite, ils mirent bas les armes et se montrèrent dociles ; on leur accorda des pensions ce qui leur fit grand plaisir. (Maurault 563-5, 576, 615.)

Sous le régime français c'étaient les notaires des Trois-Rivières qui allaient rédiger des actes à Saint-François, ou encore les habitants se rendaient chez le notaire quand ils allaient " en ville ". Potier, Pillard, Rouillard étaient ordinairement les tabellions des gens de Saint-François. Le premier notaire résidant fut Robin, dont le greffe commença en 1760 et se termina en 1808 environ ; il avait débuté comme notaire à la baie du Febvre ; belle écriture, langue correcte, bonne connaissance du Droit.

Le 18 octobre 1760, le général Burton, gouverneur des Trois-Rivières écrit au capitaine des milices de St-François-du-Lac, de faire fournir, aux dépens de la paroisse, cinq cordes de bois au major des troupes cantonnées dans ce lieu ; quatre cordes à chaque capitaine, et trois à chaque officier au dessous du rang de capitaine. (*Le Règne Militaire* I. 163.)

Le 19 novembre 1760, le même gouverneur écrivait au général Amherst que le supérieur des Jésuites avait ordonné au Père Roubaud de quitter la mission de Saint-François, mais que lui, Burton, avait contremandé cet ordre qu'il regardait comme une violation de la capitulation de Montréal. Voici comment j'explique la conduite de Burton : Roubaud, en ce moment, s'était rapproché des Anglais, qui le regardaient comme un allié, et bien que l'Angleterre eut recommandé de retirer les prêtres des missions en les remplaçant avec adresse par des pasteurs protestants, Burton ne voulait pas écarter Roubaud de Saint-François : il savait d'ailleurs que les Sauvages de ce lieu avaient déclaré en masse qu'ils persisteraient à rester catholiques et à garder leurs missionnaires.

Le 31 mai 1761 le gouverneur des Trois-Rivières demande au capi

taine de milice de St-François de lui faire savoir s'il y a des Anglais qui demeurent avec les Sauvages ; le même jour, il écrit au missionnaire de lui faire livrer les Anglais, déserteurs ou prisonniers, qui peuvent se trouver avec les Sauvages. Le 16 juin, le capitaine des milices reçoit ordre de choisir quatre miliciens " bon canoteurs " pour aller jusqu'à Chambly avec les bateaux du roi.

Le 4 juillet 1761, le gouverneur des Trois-Rivières accorde à la paroisse de Saint-François, outre les officiers de milices et les deux sergents, la permission, aux personnes suivantes, de posséder un fusil : M. de St François, seigneur ; le Père Roubaud, missionnaire des Sauvages ; et aux habitants huit fusils pour la chasse Joseph Brisebois obtient un permis pour faire le commerce à St-François. Le 1 avril 1762. des permis semblables sont donnés aux sieurs Molair et Claude Cartier, (*Le Règne Militaire* I. 306.)

Marie-Charlotte Lemaître, veuve de Joseph Crevier, troisième seigneur de St-François, paraît être décédée vers 1760. Son fils aîné, Joseph, héritier de la seigneurie, épousa, aux Trois-Rivières, le 15 juillet 1761, Marie-Anne, fille de Pierre Poulin. Leur premier enfant, nommé Joseph-Antoine, reçut le baptême, à St-François le 26 mai 1762. (*Tanguay* III. 200).

Le 24 mars 1763, la gouverneur des Trois-Rivières accorde " au nommé Lausière, mari de Mademoiselle de St François, une exemption de toutes corvées et logement." En même temps est délivré " au sieur David Vander Heyden, marchand anglais," un permis de commerce, pour la paroisse Saint-François.

Le 22 juin 1762, le général Haldimand, alors gouverneur des Trois-Rivières, reçut la visite du Père Roubaud, qui venait demander la permission d'aller avec les Sauvages à la recherche d'une mine qu'on lui avait signalée. Le 15 juillet Haldimand écrivait des Trois-Rivières qu'il avait visité Saint-François et qu'il croyait les Sauvages sincères dans leurs desseins au sujet de la mine. En septembre, le Père Roubaud revenait de ses recherches, épuisé de fatigue et ses vêtements en lambeaux, sans avoir rien découvert. Haldimand voulut le garder aux Trois-Rivières, mais le mois suivant il retournait à Saint-François, d'où il paraît être reparti définitivement en 1763.

Le Père Félix de Berey, récollet, (1) était missionnaire de la paroisse St-François-du-Lac en 1762. Le Père Roubaud desservait les Sauvages. M. Huguet-Latour, qui a consacré une étude soignée au Père de Berey (*Paroisse St-Eustache*, page 146) dit de ce missionnaire ; " Il fut

(1). N'ayant pu consulter les registres de la paroisse de Saint-François, je regrette de ne pouvoir parler davantage des prêtres qui y figurent et même des colons qui s'y trouvent mentionnés.

pendant quelque temps à la paroisse de Saint-François-du-Lac, non comme curé en titre, mais en qualité de desservant, pendant la dernière maladie du curé, M. Jean-Baptiste Dugast, et durant quelques mois après. M. Dugast avait été curé de cette paroisse pendant quarante-cinq ans, et s'étant trouvé malade au commencement de l'année 1763, le Père Berey lui fut envoyé comme desservant, par l'administrateur du diocèse de Québec... M. Dugast mourut le 11 de mai de la même année, et le Père Berey continua de desservir la paroisse jusqu'à l'époque où M. Parent vint le remplacer en qualité de curé en titre. Le Père Berey se rendit de là à Chambly dont il fut curé du 28 août 1763 au 4 octobre 1769."

Dans la biographie du Père Crespel, publiée à Québec en 1884, il est dit que M. Dugast était fils de Vincent Dugast de Montréal ; qu'il passa à la cure de St-François en 1714 et qu'il y resta jusqu'à 1761. Les vraies dates paraissent être 1714-63.

Les registres de la paroisse de St-François se rouvrent en 1763. L'église de la mission des Abénakis dans laquelle le Père Aubery était inhumé ayant été brûlé en 1759, les restes du missionnaire furent transportés dans la nouvelle chapelle de la mission bâtie pour remplacer celle que Rogers avait détruite. On transporta en même temps le corps de Samuel Gill, le premier de ce nom venu en Canada. Cette nouvelle chapelle fut détruite par un incendie, en 1816.

En 1762, Joseph-Louis Gill épousa en secondes noces, Suzanne Gamelin-Châteaueuvieux, fille d'Antoine Gamelin et d'Angélique Hertel, ancienne famille de Saint-François. Suzanne vivait encore en 1799. De ce mariage naquirent six garçons et deux filles ; Suzanne, d'une l'elles, contracta alliance avec Bazile Cartier, et l'autre avec Jean Plamondon ; ce dernier ménage existait encore en 1799.

D'après son acte de sépulture, en date du 5 mai 1798, Joseph-Louis Gill mourut âgé de soixante et dix-huit ans, ce qui le fait naître en 1720.

Robert, fils de Samuel Gill, épousa Marie-Louise Chenevert, d'une bonne famille de cultivateurs canadiens de l'endroit, et en eut deux filles et deux garçons. L'un de ceux-ci, Guillaume, était un athlète, qui se maria avec une Sauvagesse. L'autre, Paul-Joseph, étudia à Hanover, devint instituteur à Terrebonne, et s'y maria avec une Canadienne. Il a été instituteur à Ottawa.

Antoine, fils de Joseph-Louis Gill et de Suzanne Gamelin, étudia à Harvard ou à Hanover, comme l'un de trois titulaires à être choisis parmi les Sauvages, et il épousa la plus laide fille du village, une pure Sauvagesse. Il mourut à un âge peu avancé. Sa descendance fait toute partie de la tribu.

Aux Trois-Rivières, le 2 février 1765, par devant Pillard, notaire,

ont comparu : Dame Geneviève Godefroy Tonnancour Ste-Hélène, supérieure ; Françoise Guillemain Saint-Antoine assistante ; et Marguerite Cavelier Ste-Ursule, dépositaire, toutes religieuses professes du monastère des Trois-Rivières. Sur autorisation de ces religieuses, Mr. Poulin avait estimé deux portions de terre situées à St-François, pour la dot de feu Sœur Ste-Agathe, religieuse du dit monastère—estimées le 17 février 1762. Le 19 oct. 1762, Joseph Niquet achète l'une des portions. Le 2 fév. 1765, J-Bte. Niquet achète l'autre portion consistant en $\frac{1}{2}$ arpent de front sur la profondeur y annexée—avec grange. Témoins : Charles Dugré bourelrier, Jean de Enevel tailleur d'habits, résidants aux 3-R. J-Bte. Niquet ne sait signer. Le 2 oct. 1765, Louis Prou reçoit la somme due en vertu de ce contrat.

Marie-Charlotte, fille de J.-B. Poulin de Couval, religieuse ursuline sous le nom de Ste Agathe, paraît être décédée en 1763, sinon auparavant. L'acte ci-dessus semble montrer que le monastère vendit en deux lots le terrain qu'elle avait apporté pour sa dot à la communauté.

Le recensement de 1765 nous fournit des chiffres précieux. On y remarquera que Saint-François renfermait à cette époque beaucoup plus d'enfants, proportionnellement au nombre des ménages, que les paroisses des environs, et aussi plus d'animaux de toutes sortes.

	Ménages.		Populat.		Sexes.		Mariés et Veuvages.			Enfants et non Mariés.		
	M.	F.	H.	F.	H.	F.	Tot.	H.	F.	Tot.		
					H.	F.		H.	F.			
Sorel (sur le fleuve).....	75	332	180	152	87	75	162	93	77	170		
Sorel (dans l'intérieur).....	160	677	363	314	167	144	311	196	170	366		
Yamaska	107	524	277	247	108	97	205	169	150	319		
Nicolet	113	510	250	260	110	115	225	140	145	285		
St-François	77	417	211	206	80	79	159	131	127	258		
Baie St-Antoine	90	467	247	229	99	96	195	148	124	272		

	Agriculture.			Bétail.					
	Maisons	Arpents possédés	Minots semés	Chevaux	Bœufs	Jeune bétail	Vaches	Moutons	Cochons
Sorel (sur le fleuve)	71	5,311	767	98	24	60	164	161	229
Sorel (dans l'intérieur).....	148								
Yamaska	99	10,846	1,046	129	62	92	187	260	278
Nicolet	101	9,233	1,122	101	59	91	195	263	249
St-François	72	7,821	1,104	128	58	124	254	351	244
Baie St-Antoine	89	11,770	1,075	109	94	81	172	410	250

M. Honoré Vassal possède le document suivant que M. l'abbé Mau-rault ne mentionne pas, et qui semble avoir échappé à tous les cher-cheurs jusqu'à présent. Chose curieuse, le nom de James ne figure pas dans cette pièce :

†

“ Nous (3) Joseph Louis, (1) (4) François, (4) Joseph Piche, (5) (2) Robert, Madeleine, Joseph et Marie. Ayant fait (4) une assemblée entre nous et par conséquent pour en députer un d'entre nous, pour faire les perquisitions et recherches de parents du côté de notre défunt père qui était natif de la Nouvelle-Angleterre. Et comme nous n'avons jamais eu une certitude entière du lieu où il a été pris ; nous savons qu'il fut pris il y a environ 80 ans (6) par les Sauvages Abénakis du village de St. François, âgé d'environ 7 ou 8 ans (7) ans ; et a toujours fait sa demeure au dit village. Son nom était Same Gille ; nous savons aussi que notre grand père (8) Sagen (9) Gille a envoyé par deux différentes fois pour le chercher. Mais ayant été pris si jeune il s'était attaché à la nation et n'a jamais voulu les quitter (10) ; Et comme nous serions grandement flattés de connaître nos parents ; nous supplions ces messieurs qui peuvent avoir connaissance de cette famille d'introduire notre frère que nous députons à cet effet, chez quel-que uns de nos parents.

“ Nous supplions messieurs les gouverneurs qui ont autorité de vouloir bien nous faire la grâce et la charité de nous protéger et nous aider dans la poursuite des recherches que nous faisons de nos parents, tant du côté de notre père que de notre mère. Notre mère a été prise à Quenibanc, quelque temps (11) après la prise de notre père, près d'un moulin dont toute la famille fut prise et emmenée en Canada à l'ex-ception du père et de la mère qui furent envoyés sur le champ.

“ Nous supplions respectueusement messieurs nos généraux de nous faire la grâce de se rendre sensibles à nos peines en nous protégeant et nous aidant dans cette entreprise, Et nous ne cesserons d'offrir nos vœux pour leur conservation. “ (Signatures) : Joseph Louis Gille, François Gille, Joseph Gille. (12) ” Et plus bas : “ Je soussigné ancien missionnaire certifie que les sus-nommés ont été tous baptisés au vil-

(1) Deuxième enfant de Samuel, et le plus âgé des fils. (2) Frère de Joseph-Louis ci-dessus surnommé Piche. Vivait en 1772. (3) Tous frères et sœurs. (4) Mariés à des Canadiennes. (5) Marié deux fois à des Sauvages. (6) 80 ans est trop long, je pense. (7) La tradition dit 14 ans. (8) Le juge Gill croit que le père de Samuel était en effet un sergent des troupes anglaises. (9) Sergeant Gill ? Le sergent Gill ? (*note du juge Gill*). (10) Puis il était catholique à cette époque et il vivait en Sauvage !

(11) La tradition veut qu'ils aient été pris ensemble.

(12) Robert ne savait pas signer.

lage de St. François et que leur père et mère y avaient été mariés en face de l'Église étant encore fort jeunes l'un et l'autre, je les ai vus et connus et instruits leurs enfants et petits enfants." à Québec ce 26 février 1768. (Signature) M. L. Lefranc, Miss. de la Comp. de Jésus" Et plus bas: "Francis Robert Gille is recommended to all whom the above may concern and that can assist him to find out his relations near Boston." (Signatures) Guy Carleton, Castle of St Louis, Québec February 26th., 1768. By the Lt., Governor's command J. Goldpap, secretary."

Les garçons de Joseph-Louis Gill et de Suzanne Gamelin-Châteauvieux étaient:— Augustin, Thomas, Simon, Louis et Joseph qui épousèrent des Canadiennes, et Antoine marié à une Abénakise. L'un de ces derniers, nommé Augustin, eut un fils, Louis, qui est l'oncle de M. Henri Vassal de Monviel, agent actuel des Sauvages à Saint-François. Louis s'occupa de l'origine de sa famille anglaise et c'est de lui que M. l'abbé Maurault tenait la première partie de la généalogie détaillée qu'il a mise au jour dans son *Histoire des Abénakis*.

Cinq fils de Joseph-Louis Gill: Augustin, Thomas, Simon, Louis et Joseph (jumeaux) étaient cultivateurs. Un autre fils, Antoine, paraît avoir été aussi cultivateur, car il possédait la terre voisine du presbytère actuel de Pierreville appartenant plus tard à la Fabrique qui y concéda des lots à bâtir.

Les enfants de Joseph-Louis Gill parlaient l'abénakis et le français; on les mettait au rang des Sauvages, avec lesquels ils se tenaient souvent; ils recevaient comme ceux-ci "l'équipement" ou don annuel du gouvernement. Dans la génération qui suivit (celle du père du juge Gill) les Gill étant tous cultivateurs, cessèrent de recevoir ces dons et de se mêler aux Sauvages.

Les fils de Joseph-Louis prirent en concession des terres, soit voisine ou avoisinantes l'une de l'autre le long de la rivière St. François, depuis le village canadien de Pierreville en remontant jusqu'à un mille plus ou moins du pied de *la grand côte ou côte à Joseph*, du nom de Joseph Gill dont la terre était voisine. Cette côte, très élevée, abandonnée comme voie publique depuis environ neuf ans (disons 1879) avait été jusqu'à récemment le seul chemin pour remonter la rivière St-François en voiture. Ces terres tiennent en front à la rivière Saint François, où elles forment un beau platin s'étendant depuis le village de Pierreville jusqu'au pied de la grande côte, que je viens de mentionner. Ce platin a été évidemment formé par un ancien éboulis dont il conserve la forme elliptique. Excellent sol. Beau paysage.

D'autres Gill, cousins des fils de Joseph-Louis, s'établirent près des dits cousins. Cette suite non interrompue de propriétés est désignée sous le nom populaire de "Village des Gill". Plusieurs de ces propa-

riétés commencent à passer, pour mariages, etc, à des noms nouveaux.

Michel, petit-fils de Samuel Gill, était surnommé "Michel Langoumois"—on ne sait plus pourquoi.

1769, 12 juillet. Inventaire et partage des biens de la communauté entre feu Antoine Gamelin-Chateauvieux et Angélique Hertel sa femme, et les enfants Joseph-Louis Gill; celui-ci signe "Gill" et non pas "Gille," Joseph-Louis reçoit, du chef de sa femme, Suzanne Gamelin-Chateauvieux, une part de terre assez considérable dans la succession de son beau-père le dit Antoine Gamelin-Châteauvieux. (Robin, notaire).

"Je soussigné François Verville Couturier, marguillier en charge de la Fabrique de St. François... concède le deuxième banc du côté de l'Évangile en commençant vers le chœur dans le rang du milieu à Joseph-Marie Veroneau, après l'avoir crié par trois dimanches consécutifs à la porte de l'église comme au plus offrant et dernier enchérisseur... 85 livres que Veroneau a payé sur le champ. Devra payer 3 francs annuellement, à défaut de quoi, après trois mois de délai, après l'échéance, le banc lui sera retiré sans plus de formalité; daté 13 juillet 1771. Le Père Germain, Jésuite est "curé du lieu."

1771, 2 septembre, Montréal. Devant le colonel Prevost et deux arbitres: les Gill abandonnent le morceau de terre qui est à l'enclos du village, en considération de quoi les Sauvages leur donnent un morceau de terre équivalent, à leur choix; les Gill avaient enlevé les clôtures autour du village pour enclore et pâturer leurs animaux; on leur reconnaît le droit d'avoir agi ainsi. "A l'égard du foin les prétentions des Gill ne peuvent avoir lieu, vu que, en concédant aux Sauvages leur terrain le seigneur de St. François s'est réservé le droit à tous les foins qui croîtront sur les terres des Sauvages, ce qui laisse bien aux Sauvages le droit de prendre du foin pour leurs propres animaux sans avoir le droit d'en vendre, etc." Les Sauvages, par jalousie, voulaient empêcher les Gill de tirer partie des terres de la Réserve, encore aujourd'hui en partie incultes.

1772 18 août, baptême de Joseph-Thomas, fils de Joseph Louis Gill et de Suzanne Gamelin-Châteauvieux, par le Père Germain, Jésuite, Parrain: son oncle Joseph (Piche) Gill; marraine: Dorothée Anaas (Annance?)

Il épousa, 1805, Catherine Bazin fille de Pierre Bazin, écuyer, et de Marie-Anne Hus-Lataverse, et mourut en 1852 à 80 ans moins 3 mois; sa femme, plus jeune, mourut en juillet 1865, dépassant 80 ans.

Lorsque les Bastonnais envahirent le Bas-Canada, l'automne de 1775, les Albénakis combattirent contre eux à Saint-Jean, sous les ordres

des frères Lorimier. Ils descendirent ensuite à Québec et servirent avec honneur durant le siège de cette ville.

Les Bastonnais étaient occupés au siège de Québec ; Montréal et les Trois-Rivières étaient en leur pouvoir. Le capitaine Joseph Traversy, de St-François envoya au commandant des Trois-Rivières des certificats obtenus de diverses personnes, attestant que, d'après les bruits courants, le sieur Crevier-Deschenaux avait dit qu'il voulait marcher jusqu'aux genoux dans le sang des Bastonnais. Crevier fut appelé aux Trois-Rivières, où il s'expliqua avec le commandant (1er mars 1776) et obtint la comparution de Traversy, mais celui-ci était à la chasse, sa femme envoya un nommé Joseph Hallard pour le représenter. L'affaire en resta là, sauf que Crevier dut signer une obligation de mille louis sterling comme garantie de sa conduite.

Le notaire Badeaux écrit dans son journal, à la date du 31 mai 1776 : " Le sieur Belisle, interprète des sauvages de St-François, vient d'arriver aux Trois-Rivières. Il était parti, il y a deux jours, pour porter les ordres de M. le général Carleton. Etant arrivé à St-François, il a été averti qu'on le voulait prendre. Les Sauvages lui dirent : Ne crains point, nous te défendrons si l'on vient pour te prendre. Mais ayant su, pendant qu'il était au village, que trois cents Bastonnais l'environnaient, il prit une baguette à sa main et, faisant semblant de badiner, il passa au travers des ennemis sans qu'ils le reconnussent ; étant passé, il prit le bois et est venu ressortir à la Baie, et de là ici."

Petite chronique,—1777-1810.

Durant le tiers de siècle qui va s'écouler de 1777 à 1810, nous ne rencontrerons en rapport avec la paroisse de St-François que de menus faits, qu'il est bon, toutefois de conserver pour la curiosité des lecteurs, et qui serviront peut-être un jour à des études plus sérieuses, car rien n'est inutile dans le domaine de l'histoire écrite, vu que la mémoire des hommes est incapable de conserver la chaîne des événements qui intéressent ou leurs familles ou les localités qu'ils habitent.

Le dernier prêtre parlant l'abénakis et résidant à St-François se nommait Charles Germain, jésuite. Il mourut le 5 août 1779, et fut remplacé par le frère Jean-Chrysostôme.

Théophile Dugast, né à Montréal le 4 juillet 1743 (Tanguay, III, 510) était neveu de M. J. B. Dugas curé de St-François, qui l'envoya en Europe où il fut ordonné prêtre dans l'ordre des Récollets ; puis il revint en Canada (1773) et prit le nom de frère Jean-Chrysostôme. Missionnaire à St-Michel d'Yamaska en 1775, curé de St-François en 1779 tout en continuant de desservir St-Michel, il finit par se retirer dans cette dernière paroisse en 1784, et il y décéda, le 14 octobre

1864 (voir le volume sur le Père Crespel, publié à Québec en 1884 page XII.)

En 1778 et 1779, les autorités militaires s'occupèrent de fortifier la vallée de la rivière St-François. On construisit quelques ouvrages, notamment une redoute, pas très loin du village des Abénakis. La correspondance qui parle de ces travaux est au ministère de l'agriculture, section des archives. M. Brymner, chef de ce bureau, a amassé des trésors de renseignements que nos écrivains peuvent étudier sans peine. M. Marmette, assistant, est aussi un employé précieux dans cette branche. Je les consulte toujours avec profit.

Suzanne Blondeau, veuve et douairière de Joseph Hertel, était propriétaire de la moitié du fief de Pierreville en 1781, lorsqu'elle prêta le serment de foi et hommage.

Le docteur Pierre de Sales Laterrière mentionne dans ses mémoires qu'il avait pour ami, à St-François, la famille Debergés. Il faut lire Debartzch. Josette-Marié-Claire Deborne, héritière de Marie-Josette Jutras-Desrosiers, possédait, en 1781, le fief de Lussaudière ; elle était mariée à Dominique Debartzch, aussi appelé De Lorme-De Bartzch ; tous deux demeuraient sur le chenal Tardif, vis-à-vis le pont actuel des moulins de Pierreville, près de l'ancienne maison de pierre de feu M. Lemaitre. En 1798, Louis Proux acquit le fief de madame Debartzch, devenue veuve.

Citons Laterrière : " Mes amis de la baie du Febvre s'était bien trouvés de ma manière de traiter les malades, la renommée s'en établit à St-François et à Maska, et j'y étais appelé sans cesse. J'y fis la connaissance intime des personnes les plus considérables, comme M. le curé Lenoir, M. d'Estimauville agent des Sauvages, M. Gamelin interprète, Madame Debergés, M. de St-François, etc. J'y gagnai beaucoup d'argent et tout ce dont j'avais besoin pour ma maison de confiance dans cette paroisse ; et où j'arrêtais toujours, que j'y eusse affaire ou non, c'était chez M. d'Estimauville ; c'était là que les gens venaient me chercher et me ramener." M. d'Estimauville a demeuré sur le chenal Tardif, où réside maintenant le docteur Lemaitre, qui m'a bien aidé à éclaircir l'histoire de St-François.

Laterrière, entreprenant un voyage aux États-Unis, s'exprime de la manière suivante : " Le 7 septembre 1786, je partais de Saint-François avec deux Sauvages, par la rivière et le lac Mara ou Magock. L'un des Sauvages se nommait César que M. d'Estimauville m'avait procuré. La rivière Saint-François est très poissonneuse, surtout dans la baie où elle se verse, en éturgeons, en anguilles, etc. Les rives sont plates et les prairies y sont belles et riches. Le sol est très productif jusqu'au village des Sauvages, où des indigènes de la nation des Abénakis ont une centaine de maisons, avec une église fondée par les Jésuites et

soutenue, depuis l'extinction de cette société, par l'évêque et le clergé catholique du Canada. Les environs de ce village sont pleins d'îles appartenant à ces Sauvages et entièrement cultivées par eux ; ils y sèment du blé-d'Inde, des citrouilles et des fèves. A juger de cette population par la douceur de sa langue, par sa police et par ses Conseils, on croirait que ces enfants de la nature, sont des descendants dégénérés d'une nation qui a fleuri dans son temps. J'ignore s'ils avaient quelque croyance ou religion avant d'être chrétiens catholiques mais je suis certain de ceci, c'est qu'ils sont religieux et qu'ils chantent supérieurement les hymnes d'église en leur langue, qui sonne à l'oreille d'une manière fort musicale, au point d'étonner tout étranger. Ils sont doux, très hospitaliers. Vous jureriez, en entendant leurs femmes causer entre elles, et surtout narrer, que la chose qu'elles racontent se passe à l'instant même, tant l'expression est naturelle. Je les ai souvent traitées dans leurs maladies, et j'ai même suivi, l'été, leurs *doctresses* dans les bois. Ils m'ont toujours paru francs, de bonne foi, et pour ce qui est de la connaissance des plantes, dont toute leur médecine est formée, bien supérieurs aux Européens. Cette connaissance leur suffisait anciennement pour le soulagement de leurs maladies ; n'ayant pas autant de besoin que nous, la somme de leurs maux était en proportion fort moindre. Quant à la chirurgie opératrice, ils n'y entendent rien.

“ Le 8 septembre, nous fîmes coucher à la Redoute, bâtie par l'ordre du général Haldimand à environ trois lieues du village sauvage de Saint-François, et où il y avait un moulin à scier, car les écores sont hauts et bien boisés de pins blancs. La terre est jaune et légère. En bien des endroits, sur la rive ou grève, on voyait des mines de fer. Mêmes aspects, pendant quatre ou cinq jours, sauf des *platins* et des pointes basses, qui étaient de terres d'alluvion, et tous couverts de bois francs de haute futaie. Tous les soirs, notre Sauvage cabanait et tendait des pièges ; il était sûr de prendre du gibier. En marche, s'il entendait des perdrix, il mettait son canot à terre et allait les tuer ; aussi en avions-nous à tous les repas.”

1787 30 mai. Par devant Faribault, notaire à Berthier, partage des droits seigneuriaux entre Jean-Marie Verono demeurant à St-François, et François Guil (Gill) aussi de St-François. Verono était veuf de Marguerite LaBonté et avait des enfants issus d'elle. La mère de Marguerite était Marguerite Dupéron—laquelle avait transmis à sa fille—aux enfants de celle-ci—une moitié dans le tiers d'un sixième dans la seigneurie de St-François. Jean-Marie Verono possédait donc cette rente—et de plus il avait acquis les droits de Jeanne Dupéron femme du nommé Chevallier dans cette sixième partie. François Gill était marié à Marianne LaBonté aussi héritière pour moitié dans la troisième

partie d'un sixième de la seigneurie. Au partage de ce jour (30 mai 1787) François Gill reçoit : la rente de Régis Lauzière pour sa terre : 5 francs, 6 sous et 3 chapons ; celle de Joseph Desmarets pour sa terre et prairies : 8 fr. 2 sous—en tout 13 fr. 8 sous et 3 chapons.

Verono reçoit : La rente de la terre de Dupéron.....	5	5	f.	4	chap.
“ “ “ Joseph Desmarets ...	6	“	3	3	
Le même pour la castorerie.....	9	“	1	0	
“ “ “ droit de commune	3	“	9	0	
Dugué et autres	5	“	1	2	
Jacques et Frs Joyelle: 2 concessions.	12	“	6	4	
	40 16 13				

Le deux partageants s'engageant chacun par moitié de bailler tous les ans à Michel Laforest, leur beau-père, sa vie durant, le tiers de..... et à Marguerite Dupéron leur belle-mère le..... faisant un total de 8 f. 19 s. et $2\frac{2}{3}$ chapons. De plus, comme François Gill ci-dessus possède la moitié de la terre des Dupéron avec un autre morceau dont ils ne connaissent pas la quantité et qui fait parti du lot du dit Jean-Marie Vérono, il est convenu que Gill lui payera à l'avenir et à ses héritiers 3 livres 2 s. 8 deniers par ou et 2 chapons. L'acte est fait à Berthier. Témoins : Antoine Joliette et Charles Corrivaux. Tous signent, sauf Corrivaux.

Le juge Gill me dit, d'après les écritures qu'il a vues à St-François, que beaucoup d'habitants savaient signer avant l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, mais ensuite les signatures deviennent rares.

L'église des Sauvages, dont la construction paraît avoir été commencée vers 1765, n'était pas encore achevée en 1790, bien que le gouvernement eut contribué par une bonne part à son rétablissement. (Maurault 566).

RECENSEMENT DE 1790.

	Ames	Sexes		Mariés et Veuvages		Veufs et non Mariés	
		H.	F.	H.	F.	H.	F.
St François.....	840	430	410	112	113	301	282
Nicolet.....	884	479	405	128	127	334	364
Yamaska.....	1324	674	650	195	223	438	391

Le 10 janvier 1795 M. H W. Ryland, secrétaire du gouverneur en chef écrit au notaire Badeaux, des Trois-Rivières, au sujet de la con-

fection du papier-terrier des propriétés réclamées par les Sauvages de Saint-François (Archives du secrétaire d'Etat, Ottawa.) C'est tout ce que je connais de cette affaire.

1796, 11 juillet. Michel St Quantin, marguillier en charge, de St François-Xavier, concède à Antoine Duguez le cinquième banc du milieu du côté de l'Évangile après criée publique, pour la somme de deux cents livres une fois payée, plus une rente annuelle de trois francs. Michel St Quantin signe avec M. Lenoir curé de St-François.

Dans l'Almanac de Québec, 1797, on voit que M. Lenoir est curé de St-François et missionnaire des Abénakis.

Joseph Crevier, de St-François rend compte des revenus des droits de pêche, nouvelles concessions etc., par lui perçus depuis 1790 jusqu'à 1796, aux héritiers de la seigneurie. Pêche : 891 francs. Le tiers de cette somme appartient à M. St François, payant acquis de M^{lle} Mannelle Dupéron et à Jean-Marie Véronneau et François Gill (Gill) comme héritier de Mademoiselle Dupéron leur belle-mère formant tiers de la moitié des 891 francs soit 148 fr. 10 sous.

John Antil poursuivant en justice François Lemaitre-Duhemme, fils, le fief de Pierreville fut vendu par le shérif des Trois-Rivières, Antoine-Isidore Badeaux, à David-Alexander Grant, William Grant et Nicolas Montour, l'année 1798. On n'explique pas si les acheteurs prenaient aussi la part qui avait appartenu à la veuve Hertel. (Suzanne Blondeau) en 1781.

1803 15 octobre, à Saint-François. Pardevant Robin notaire.—Jacques Dulignon, écuyer, sieur de la Mirandé et Delle Marie-Anne Hébert son épouse, veuve en premières nocés de Joseph Niquet, vendent à François Boisverd habitant de Saint-François : 2 perches et 11 pieds de terre de front, sur la profondeur jusqu'au lac St.-Pierre dans la seigneurie de Saint-François et Lussaudière, dont 37 pieds appartenaient aux vendeurs pour les avoir acquis des enfants issus du mariage du dit défunt Joseph Niquet et de la dite Marie-Anne Hébert — à prendre dans le total d'une terre de cinq arpents de front sur la seigneurie de Saint-François, et $7\frac{1}{4}$ de front sur la seigneurie de Lussaudière—tenant d'un côté au nord à Joseph Cartier, d'autre côté aux héritiers Lemaitre, comme représentant Joseph Traversy — par devant au chenal Tardif — et sur la profondeur jusqu'au lac St.-Pierre. Prix de l'achat 144 livres de 20 sols, payé comptant. Dans cette vente est compris le droit des vendeurs dans un autre lot de deux arpents de terre de front dans les mêmes seigneuries, séparé sur le travers, tenant d'un côté à Michel LeMaitre en bas, d'autre côté à la veuve LeMaitre. Témoins : J.-Bte Beauvils, Michel Niquet. Personne ne sait signer. Sur l'acte, on a écrit ce qui suit. "Les descendants de Dulignon de Lamirandé s'appellent Lamirandé tout court."

1805 14 novembre. Pardevant Dumoulin, notaire à Saint-François, Jean-Marie Tonnancour et M. Catherine Pelisser sa femme, vendent à Joseph Badaeux un seizième dans la seigneurie de Saint-François des Prés (1) que le dit Tonnancour avait eu d'échange de Marie-Joseph Delorme par acte devant Robin, notaire le 25 février 1793.

1806 23 janvier. Pardevant Dumoulin, notaire, Louis Gouin échange avec Joseph Badaeux; ce dernier passe à Gouin le 1716 qu'il possède dans la seigneurie de Saint-François. Le 25 février 1806, Gouin vend à Henri Rousseau le 1716 ci-dessus.

Simple notes sur les années 1812-1885.

Ma tâche devrait se terminer ici, car les événements qui se sont passés de nos jours ne nous intéressent plus. Je ferai néanmoins des notes, à la suite les unes des autres, qui pourront être utiles à consulter.

Durant la guerre de 1812-5, trois cents Abénakis accompagnèrent les troupes régulières et les milices dans les marches et les combats. La moitié de ces Sauvages gardait la frontière du lac Champlain, où était le major Salaberry, et l'autre moitié servait sous le général Brock au Détroit et à la frontière du Niagara. Partout ces braves se distinguèrent et furent comblés d'éloges.

Le 23 juillet 1812, par devant A. Robin, notaire, Xavier Crevier de St-François vend à Louis Proux, un tiers de la seigneurie de St-François, à l'exception de certaines terres mentionnées au contrat. Le 31 du même mois, par devant Joseph Badaeux, notaire aux Trois-Rivières, le sieur Joseph-Antoine Crevier de St-François, et Angélique Lemaître sa femme, vendent au même Louis Proux leurs droits sur la seigneurie de St-François, consistant en la moitié et plus de toute la seigneurie. Le 20 août de cette année-là, par devant Dumoulin, notaire, Marie-Anne Lemaître-Lottinville veuve de Michel Gill, vend au même Louis Proux tous les droits qu'elle possède dans la seigneurie, du chef de son défunt mari.

Henri Rousseau avait acheté de Louis Gouin, par acte du 25 février 1805, un seizième de la seigneurie de Saint-François. Rousseau étant décédé (son testament est du 25 septembre 1806) sa veuve hérita de ses droits et les transporta à Joseph Mercure son second mari. Elle et lui vendirent à Louis Proux, par contrat devant Dumoulin, notaire, en date du 23 mars 1813.

(1) A cette date, il y avait plus d'un siècle que le nom de Desprès ne s'était pas rencontré dans les papiers que j'ai vus.

Le 8 février 1817, par devant Duvernay, notaire à Nicolet, Joseph Proux cède à Louis Proux les droits qu'il a dans la seigneurie de St-François, provenant en partie de la succession de D^{lle} Geneviève Crevier Deschenaux, et par des acquisitions. Quatre jours plus tard, par devant A. Robin, notaire à la baie Saint-Antoine, Angélique Cartier, fille de Michel Cartier (qui lui avait laissé sa part dans la seigneurie de Saint-François) veuve de Joseph Lemaître, vend à Louis Proux ses droits dans la seigneurie de Saint-François, ainsi que les droits des personnes suivantes qu'elle représente en cette occasion, savoir : " Régis Périnssier dit Lafeuillade et Angélique Lemaître son épouse ; Joseph et Michel Lemaître ; Xavier Crevier, veuf de Marie-Anne Lemaître faisant pour ses enfants mineurs ; Joseph Précourt et Madeleine Lemaître son épouse ; Charles Crevier de St-François, fils, et Angélique Lemaître son épouse ; et enfin Marguerite Lemaître fille majeure." Les Lemaîtres étaient héritiers de feu Joseph Lemaître leur père.

Le même jour 12 février, Joseph Mercure vend à Louis Proux ce qu'il possède dans la seigneurie de St-François, pour l'avoir acquis des héritiers Chateauxvieux.

Louis Proux se trouvait possesseur de toute la seigneurie, moins un douzième, lorsqu'il rendit foi et hommage le 7 mars 1817. En cette circonstance il signa " Louis Proux."

L'année 1816 est remarquable à St-François par l'incendie de l'église des Sauvages, laquelle ne fut reconstruite que douze ans plus tard, grâce à la générosité de la famille Gill.

Durant les sessions de 1818 et 1819, on avait agité le projet de créer dans les cantons de l'Est, un district judiciaire, mais la loi ne fut votée qu'en 1823.

Le 7 janvier 1828, par un acte de François-Louis Dumoulin, notaire, Louis Proux, de Nicolet, étant propriétaire de la seigneurie de la Lussaudière, en vertu d'une acquisition de madame Debartzch, a donné l'usufruit de la seigneurie de son gendre et à sa fille : François Legendre, juge de paix, de Gentilly et Marie-Anne Proulx ; la nue propriété passera aux enfants de ceux-ci.

C'est vers 1830 que le schisme de Masta eut lieu. Chacun peut consulter sur ce sujet le livre de M. Maurault, page 617.

Dans son *Dictionnaire Topographique*, publié en 1832, l'arpenteur général Bouchette décrit très au long la rivière et la seigneurie de Saint-François. Il dit que toutes les terres de la paroisse sont concédées, et que la population y est de deux milles neuf cent vingt âmes. Il y a une église catholique, un curé, un notaire, deux magasins, une auberge, deux moulins à scie, un moulin à farine, et quatorze hommes de métier. On y avait récolté, l'année 1829, 18,300 minots de blé,

14,000 minots d'avoine, 1,000 minots d'orge, 11,900 de pommes de terre, 5,000 de pois, 215 de seigle, et 250 de maïs. On comptoit 995 chet vaux, 750 bœufs, 1.600 vaches, 5,500 moutons, et 2,000 cochons. Le village des Abénakis renfermait quarante maisons de bois, un peu de culture de pommes de terres et de maïs ; quelques élevages de poules et de cochons. La chasse était éloignée ; la pêche assez proche et fructueuse. Il y a une église, un presbytère, un missionnaire résidant et un interprète. Ces Abénakis possèdent 8,150 acres de terre dans le township de Durham.

C'est en 1842-44, que Jonatham Wurtele, seigneur de la rivière David, acheta de Marie-Anne Prouix, femme de François Legendre, la seigneurie de Lussaudière. Leurs enfants vendirent au même Wurtele leurs droits sur onze-douzième de la seigneurie de Saint-François.

En 1845, un état soumis au parlement montre que les Sauvages de Saint-François étaient au nombre de trois cent cinquante-trois, soit une cinquantaine de plus que en 1814, ce qui est à peu près le même chiffre que en 1827. Sur cinq cents arpents réservés pour la culture, ils n'en utilisent que deux cents. Les 8,900 acres qu'ils possèdent dans le township Durham ont été accordés, en 1805, en franc et commun socage, à dix-sept chefs de famille.

Au sujet de l'église qui fut bénie en 1849, il y eut beaucoup de difficultés dans la paroisse, par suite de la décision prise d'abandonner la vieille église et surtout du choix du nouveau site au village actuel de St-François. Les habitants du bas de la paroisse voulaient naturellement conserver l'église où elle était et ceux du côté de Pierreville objectaient au nouveau site à cause de l'incommodité et de la difficulté de traverser la rivière pour se rendre à l'église. Ceux d'en bas étaient des intransigeants qui firent des procès et des contestations jusque devant le parlement. Ceux d'en haut, du côté de Pierreville, étaient plus conciliants, et, en désespoir de cause, pétitionnèrent l'autorité pour obtenir une division de paroisse dont la rivière formerait les limites. L'autorité diocésaine de Québec n'en céda pas d'une semelle ; il fallut en passer par la décision première, et bâtir tous ensemble l'église de St-François. Cependant il y avait à peine quatre ans qu'on y célébrait la messe que Mgr Thomas Cooke, évêque du diocèse nouvellement érigé des Trois-Rivières, voyant l'évidente nécessité de cette division la décréta *proprio motu* en érigeant la nouvelle paroisse de St-Thomas de Pierreville, qui fut la première paroisse créée sous son épiscopat, si ma mémoire est fidèle—et de là le choix de St-Thomas comme patron titulaire de la nouvelle église. Heureusement que M. le curé Maurault qui était alors curé de St-François et qui opta pour la nouvelle cure, trouva moyen, en homme entreprenant et d'affaire qu'il était, de construire l'église de Pierreville et de la doter richement de

tous les objets nécessaires au culte, sans obérer les habitants qui avaient à peine fini de payer leurs répartitions pour celle de Saint-François. Je ne parle pas du coût du presbytère, car M. Maurault en fit don gratuit à sa paroisse.

M. Louis Caya, cultivateur, de de St-François-du-Lac se porta acquéreur de la vieille église (bâtie en 1731). En homme intelligent, il eut la bonne idée de conserver la croix en fer battu qui en surmontait le clocher. Avec de vieilles pièces de menuiserie prises dans l'église, portant des sculptures et moulures de l'époque, il fit un piédestal pour cette croix, qu'il plaça près de sa demeure, dans le rang Ste-Anne. C'est là qu'on la voit encore, surmonté de son vieux coq gaulois, lorsqu'on passe par ce chemin, en faisant le trajet d'Yamaska à St-François-du-Lac.

M. Caya descend d'une famille établie aux Trois-Rivières vers 1663. Après l'abandon de la vieille église de 1731, l'église de l'île, ou d'en bas (comme on l'appelait en opposition à l'église actuelle de la mission des Abénaquis dans laquelle se disait alternativement, dans les derniers temps, la messe paroissiale, avec celle d'en bas, tous les deux dimanches) la fabrique de St-François vendit, sans en réserver un pouce, tout le terrain qu'elle possédait en cette endroit, y compris le cimetière, ainsi que le vieux presbytère et la vieille église elle-même. L'église fut démolie, de 1850 à 1854?—le cimetière y attendant fut relevé en 1854; le vieux presbytère disparut à son tour, peu d'années après, et, aujourd'hui, il ne reste pas une croix, pas même une croix pour marquer l'endroit où s'éleva, pendant un siècle et demi, le modeste temple paroissial d'un autre âge. Seuls, quelques vieux peupliers de Lombardie rappellent encore à la génération qui s'en va que là était jadis le sanctuaire qui fut leur berceau religieux.

La famille Wurtele est maintenant seule propriétaire des seigneuries Lussaudières et St-François, sauf 1724 dans St-François qui appartient encore à Godefroy Lemaitre.

La seigneurie de St-François est divisée en 19 concessions. Elle renferme neuf isles et vingt islets. Elle est traversée par la rivière St-François. Toute la surface est plate, et, sur une demi-lieue du bord du lac, extrêmement basse. Il y a de la bonne terre dans les parties basses qui ne sont pas marécageuses. Le sol de tout le reste est de médiocre qualité. Ni moulin à eau ni place de moulin.

Au moment de terminer ce travail j'éprouve le besoin de parler des personnes qui m'ont aidé à le faire et que j'ai suivies comme des guides sûrs dans toutes les interprétations des textes que j'avais sous les yeux :

M. Vassal de Monviel, issu d'une très ancienne famille militaire,

versé dans les choses du Canada, et très attaché aux traditions de Saint-François, où il réside, en qualité d'agent des Sauvages.

Le docteur Joseph Lemaitre d'une famille établie aux Trois-Rivières il y a plus de deux siècles ; un érudit sans ambition ; la chronique vivante de St-François-du-Lac.

Le juge Charles Gill, enfant des Gill. Aimant l'étude et pesant toute chose. Ses observations m'ont été très utiles.

Et maintenant, veut-on savoir quel plaisir j'éprouve à réveiller le souvenir de nos anciennes paroisses ? Demandez à un enfant s'il est désireux de connaître l'histoire de son père et de ses ancêtres. Cherchez à reconstruire quelque peu les événements qui se sont passés sur le sol où vous avez reçu le jour. Examinez, à l'aide de l'étude, le mouvement des populations qui vous entourent, en remontant à deux siècles. Pénétrez-vous de la vie d'autrefois. Reconstituez l'existence de vos pères. Vivez des pensées qui les dirigeaient. Calculez le nombre de leurs travaux. Soyez les gardes-notes de leurs faits et gestes. Apprenez l'histoire de vos prédécesseurs. Mirez-vous dans le passé, afin de le comprendre et d'en tirer des enseignements. Telle est ma vie, tel est mon plaisir. J'ai vu dans St-François-du-Lac, une paroisse typique de l'ancien Canada, et j'ai cherché à la faire connaître.

BENJAMIN SULTE.

FIN

Les Révérendes Sœurs de la Providence doivent se transporter prochainement dans leur nouvelle demeure.

La pièce suivante est pleine d'actualité. Quelques strophes sont des allusions aux succursales lointaines de cette maison.

LE VIEUX NID

Composé pour les RÉVÉRENDES SŒURS DE LA PROVIDENCE, à
l'occasion de la fête de la TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE
GODEFROI, Supérieure générale.

Votre fête aujourd'hui réunit la famille ;
En ces lieux vénérés, hélas ! Mère, elle brille
Pour la dernière fois !

Quand arrive soudain l'heure où l'herbe frissonne,
Tel brille, pâissant, le rayon de l'automne
Sur la feuille des bois :

Mêlant à son éclat un douloureux sourire,
A l'astre, au sillon, à l'onde, il semble dire :
— Je vous quitte à regret...

— Et, dans cette allégresse où notre cœur se plonge,
Au moment du départ, triste, chacune songe,
Et soupire en secret.

Hier, nous avons vu s'enfuir les hirondelles :
Comme il leur en coûta de laisser derrière elles
Nos logis et nos champs !
Mais elles apportaient aux pays de l'aurore
Le radieux espoir de s'y jouer encore
Au retour du printemps.

L'Époux des vierges vint, jadis, charmer nos âmes...
Il fut notre partage, et nous nous abritâmes
En ce pieux séjour.
A l'ombre de ces murs il nous a fait renaitre,
Au pied du même autel, il nous a fait connaître
Ses mystères d'amour.

Ici, d'en haut sur vous descendit la lumière,
Et vous avez ici planté votre bannière,
O Mère Gamelin !
Sous ce toit, vous avez, illustres fondatrices,
De tous les dévouements, de tous les sacrifices,
Frayé l'âpre chemin.

De ce nid, poursuivant vos œuvres grandioses,
Les colombes au creux de ce rocher écloses
Ont pris leur vol hardi
Vers les vastes cités, les bourgs et les campagnes,
Au nord, à l'orient, du côté des montagnes
De l'ouest, du midi.

En face de la mer, de la cime neigeuse
Dont le gouffre vomit la lave impétueuse,
Au bruit sourd du torrent,
Durant l'olivaison ou durant la vendange,
Quand tombent le coing mûr, la banane, l'orange,
De l'arbre exhubérant,

Dans ces édens semés de fleurs luxuriantes,
Peuplés de grands condors et d'ailes ravissantes,
Foulés par les lamas,
Dans l'humide vallon, sur la plage déserte,
Sur la côte brumeuse, ou la rive couverte
De glace et de frimas,

Partout, dans votre exil, sœurs de la Providance,
Au sein de vos labeurs, vous avez souvenance
De votre cher berceau ;
Dans votre rêve d'or, la cloche vous rassemble
Pour la joie ou le deuil, pour la prière ensemble,
Vous êtes du troupeau...

Eh bien ! toutes, demain, de la demeure aimée,
De tant de souvenirs à jamais parfumée,
Nous allons dire adieu,
Et nous irons en pleurs, deux à deux, à la file,
Habiter un immense et magnifique asile,
C'est là l'ordre de Dieu.

Vous, quand vous reverrez, parfois, Ville-Marie,
 Ne vous arrêtez plus à la maison chérie,
 Passez tout droit, mes sœurs.....
 Et si, là-bas, en foule, égarés et tout roses
 Y volent vos pensées, les portes déjà closes
 Leur répondront :—Ailleurs !

—En franchissant ton seuil, non, la troupe bannie
 Ne te reviendra plus, ô retraite bénie,
 Comme, sous le ciel clair,
 En avril, reviendront, par toute la grande ville,
 Au rameau du jardin, à l'auvent, à la tuile,
 Les voyageurs de l'air.

Non, tu ne seras plus le foyer cher à toutes,
 Et tu n'entendras plus résonner sous tes voûtes
 Nos concerts fraternels ;
 Nous ne pousserons plus ici d'autres racines,
 Mais nous rappellerons, dans le sentier d'épines,
 Tes attraits immortels.

O vous dont le sommeil n'efface pas l'empreinte
 De vos pas généreux en cette vieille enceinte,
 Pâles sœurs au tombeau,
 En partant, nous croirons vous revoir expirantes,
 Et du trépas ouïr les hymnes gémissantes
 Retentir de nouveau

Non, réjouissons-nous ! glorieuses amies,
 Pour nous, vous n'êtes pas muettes, endormies.
 Au delà de l'azur,
 Vous nous apparaissez, dans un palais splendide...
 Là, la communauté, permanente, réside,
 C'est le terme futur.

Le rendez-vous dernier, l'édifice céleste
 Où nos yeux sont fixés dans ce désert funeste,
 Là, plus d'ennuis cruels,
 Là, nous partagerons votre ineffable ivresse,
 Et *l'Ecce quam bonum* sera chanté sans cesse
 Aux parvis éternels.

E. B. LARIVIÈRE.

LE VERRE EN MAIN.

XII.—(Suite.)

—Dites donc, Bridapoil, vous qui vous connaissez en figures de troupiers pour en avoir beaucoup vu, que pensez-vous de celle du numéro sept ?

Bridapoil compta mentalement les hommes à partir de la droite :

—Numéro sept, mon lieutenant. Numéro sept. Ah, oui ! J'y suis. Crédié ! Je vous garantis que c'est un crâne.

Le lieutenant avait posé sa question à mi-voix, et les réservistes 'avaient à peine entendue. Bridapoil ne s'était pas cru tenu à pareille discrétion, et tous les yeux se tournèrent vers le numéro sept qui daigna sourire.

—Allons ! allons, immobiles dans le rang, bourgonna Bridapoil de sa voix de service.

Cette intonation martiale et militaire nous frappa au cœur ; échappés depuis un quart d'heure du tourbillon parisien, ce fut le premier indice de la servitude militaire qui, après nous avoir lâchés quelques années nous rempoignait dans son engrenage. On ne bougea plus. Bridapoil, impassible, allait et venait devant les rangs, d'un pas régulier, le fusil en bandoulière. Le lieutenant consultait son carnet.

Après avoir répondu à une demi-douzaine d'autres appels, on fit par le flanc droit et l'on se mit en route pour la gare de l'Est, entre deux files d'amis ou de curieux. Nous eûmes alors le loisir de faire en marchant l'inspection du numéro sept.

Bridapoil avait raison ; c'était un *crâne* ; un garçon de taille plus que moyenne, le dos un peu voûté, les épaules carrées, les poignets larges et osseux, les mains rouges, le cou bronzé, une figure étrange, avec des yeux bleus, fort clairs, le nez bombé, la bouche assez fine et riante, des taches de rousseur partout et des cheveux d'un rouge de feu déjà tondu à l'ordonnance.

Bridapoil disait au lieutenant :

—Croyez-moi, mon lieutenant, j'ai de l'expérience zoographique. Eh bien ! je ne dis pas en caserne, mais en campagne, en étapes, en manoeuvres, voilà des hommes comme j'en voudrais dans ma démisection.

On sut bientôt le nom du *crâne* ; il s'appelait Hermant ; le nom s'accordait avec l'homme. Hermant, c'est un nom français qui peut s'appliquer à un individu de joyeuse humeur ; il s'y trouve certaines consonances germaniques ou scandinaves, excellentes pour peindre un gaillard vigoureux, et celui-là l'était assurément. On aurait dû à mon avis, plutôt que d'en faire un chasseur à pied l'incorporer aux artilleurs pour l'exercer à porter les obus et à manœuvrer les mortiers. Cependant, son nom n'eut pas grand succès parmi les réservistes dont un petit nombre seulement avaient lu *Z. Marcas*, pendant vingt-huit jours, il ne s'entendit appeler que *le crâne* sauf par les officiers et encore !

Aussi bien prouva-t-il qu'il méritait le surnom. Ce fut le boute-en-train de la compagnie pendant la semaine qu'on passa au camp de Châlons et son caractère le rendit lestement populaire. Jamais réserviste ne *poussa* plus joyeusement sa romance à la chambrée ni ne décoiffa plus prestement sa bouteille à la cantine. Le cœur sur la main, la langue toujours eu mouvement, éternellement prêt à rendre service aux camarades, à courir en corvée pour ceux qui rêvaient d'aller visiter les agréments du Mourmelon ; le caractère trempé, incapable d'accepter un mauvais propos et plus encore d'en dire. Grâce à cette qualité et à la vigueur, il n'était pas exposé à passer souffre-douleurs des autres, ce qui advient parfois aux trop bons garçons. Aussi irréprochable dans le service que gouailleur et bon vivant, pendant que nos fusils reposaient au ratelier et que nous nous balladions avec les ceinturons moisis, il nettoyait philosophiquement ses armes, ou à force d'*huile de bras*, avec la pointe de son martinet taillé en sifflet, faisait reluire comme un soleil le cuir de sa giberne. Les *actifs*, par jalousie, prétendaient qu'il employait des vernis. A trois cent mètres, il mettait cinq balles dans le noir sur six.

Les tirs finis, les hommes équipés et habillés, nous nous sommes mis en route pour les grandes manœuvres ; notre deuxième compagnie allait en tête le premier jour, et dès cette étape, *le crâne* se signala comme un marcheur émérite. Tandis que bien d'autres, *quorum parse parva fui*, s'égrenaient peu à peu en arrière et qu'encore peu faite à la marche, la colonne des réservistes s'allongeait démesurément sur la route, il gagnait la *droite*, et au premier rang, entonnait à pleins poumons les *canards* ou le *petit navire*.

C'était Bridapoil qu'il fallait voir sourire de contentement en le regardant :

—Hein, mon lieutenant, me suis-je trompé au poste-caserne ? Regardez-moi un peu ce lapin-là, toujours en tête. Si l'on en avait cinq cent mille comme ça, on reprendrait bien vite place dans les anciens cantonnements :

“ Strasbourg il est bon carnisson.”

Le lieutenant sourit traitreusement :

—Pas tant d'enthousiasme, Bridapoil, attendons la fin ; il n'est beau feu que feu qui dure.

On eut beau attendre, le crane ne lâcha pas pied une seconde. Lors même que sa compagnie était en queue, on le voyait sauter comme un cabri dans le fossé pour aller rejoindre la tête au pas gymnastique, parfois deux fusils en bandoulière, pour éviter à un camarade éclopé l'ignominie d'être trébuché dans la voiture comme un colis ; quelque fois même avec deux sacs, l'un sur le dos à l'ordonnance et l'autre sur le premier, derrière la nuque. De temps en temps, il interrompait sa chanson pour interpeller bruyamment les paysans en train de travailler dans les champs, ou appuyés sur leurs manches de bûches pour regarder la colonne qui défilait. Et quand au lieu d'un paysan, on croisait une jolie fille, oh ! alors...

Au sortir de Saint-Quentin, le crâne nous fut fort utile en nous communiquant un peu de sa gaieté et de sa vigueur ; car nous avions passé dans les corridors du lycée une nuit pitoyable, à nous donner les uns aux autres des coups de pied, voire des coups de genoux, faute d'espace pour nous allonger. Heureux les malins qui, une botte de paille sur le dos, avaient conçu l'ingénieuse idée d'aller ronfler dans la classe soporifique de philosophie ou dans les études abandonnées pour les vacances. Un caporal français dormit comme un dieu, en rêvant en patois gascon, dans la classe de seconde, accoutumé à entendre célébrer dans une langue morte, les exploits des légionnaires romains. Hélas ! ce ne furent là que des exceptions et si les lycéens de Saint-Quentin sont couchés comme nous le fûmes cette nuit là, je plains fort ces pauvres jeunes gens. Plus à plaindre encore étions-nous pourtant, nous qui étions arrivés le matin de La Fère avec le sac sur le dos.

Heureusement que le crâne se surpassa, comme s'il avait senti la gravité de la situation, et qu'il se fût considéré comme responsable de la prestance de la réserve aux yeux de l'actif qui nous avait rejoints la veille ; il se multipla, chanta, raconta des histoires, porta des sacs, bref, enleva la compagnie.

—Bridapoil, dit le lieutenant, votre coup d'œil est infallible, votre protégé est superbe. Mes compliments ! Ça doit être un braconnier ou un contrebandier qui a l'habitude de courir la fougère et broussaille, et qui mange, grâce à son fusil.

—Voulez-vous que j'aille le lui demander, mon lieutenant ?

—Allez.

Bridapoil eût bientôt rejoint les premiers rangs et fut tout ébranlé de la réponse du Crâne :

—Moi, braconnier ! Moi, contrebandier ! Vous voulez rire, sergent Pourquoi ça ? je suis cordonnier.

—Cordonnier ?

—Oui, cordonnier. Pan, pan, pan. Savatier si vous aimez mieux ou *gnaf*, ou *bonif*, le cœur vous en dit davantage. Chevalier de l'âlène, qu'ôï !

—Alors vous avez servi longtemps en Afrique ?

—Du tout ; je suis parisien et je n'ai pas dépassé les remparts que pour faire mes six mois à Versailles parce que j'avais tiré un bon numéro. Voici la première fois que je me donne de l'air sérieusement.

Ce discours redoubla encore l'admiration de Bridapoil.

—Quel malheur pour vous, soupira-t-il, que vous ayez tiré un bon numéro ! Avec vos bonnes dispositions, de la bonne volonté et de la conduite, vous auriez pu, en y mettant le temps voulu, passer sergent.

—Que voulez-vous ? comme dit la chanson :

Y a des gens en France
Q'ont vraiment pas de chance.

Bridapoil, daigna sourire et continua :

—La preuve qu'y en a,
C'est que je suis de ceux-là.

Puis il rejoignit le lieutenant. Déjà son interlocuteur entonnait une chanson qui prouvait l'originalité de son caractère :

Quand depuis les âges antiques
On a par des traits incessants
Et par des propos sarcastiques
Blessé des êtres bienfaisants,

Il faut que l'amende honorable
Soit à la hauteur des délits,
Que sa grandeur soit comparable
A celle des maux accomplis ;

Il est juste, il est légitime
Que s'étant raillé sans motif
On rend enfin à la victime
Un culte aussi grand que tardif.

Quelle était cette folle rage
Depuis des siècles révolus ?
Lazzi, cardon, sarcasme, outrage,
Et chaque jour de plus en plus.

Nous passions, ironie amère !
Pour les plus galants d'ici bas
Mais narguer une belle-mère,
Parbleu ! cela ne comptait pas !

Redresse ton front, belle-mère ;
Je viens dans des vers éclatants
Annoncer une nouvelle ère,
Sonner le glas des anciens temps.

Moi le premier, avec audace
Bravant le préjugé brutal,
Je viens te rendre enfin ta place
Te hisser sur ton piédestal.

Si je deviens, par le suffrage,
Soit député, soit sénateur,
A l'instant j'aurai le courage
De proposer qu'un grand sculpteur,

Un homme d'un talent notoire,
Dresse, au nom du gouverneur,
Une statue expiatoire
Sur notre plus haut monument ;

Dominant au lointain la terre,
Se rapprochant tout près du ciel,
L'image d'une belle-mère
Au sommet de la tour Eiffel.

Si par hasard le ministère
S'appuyait malheureusement
Sur le déficit budgétaire
Pour refuser ce monument,

Qu'on s'adresse pour le construire
Au cœur du peuple, à ses deniers,
Vous verrez les gendres souscrire
Par centaines et par milliers.

Ceux de Gascogne et de Lorraine
Ceux de Turquie heureux d'avoir
Des belles-mères par douzaine,
L'Écossais blond, l'Africain noir.

Tous les ans de l'Europe entière
 A jour fixe ils arriveront
 Et devant la statue altière
 Frapperont la terre du front.

L'édifice qu'à Louis seize
 Sur une place de Paris
 Dressa la nation française
 Agite souvent les esprits.

Aussi le conseil de la ville,
 Parle parfois de le raser.
 Mais celui-ci, par un édile
 N'y toucherait sans s'y briser.

Des rires joyeux accueillaient les roulades du chanteur, et en attendant ces vers captieux, plus d'un réserviste célibataire exprimait hautement son regret de n'être point encore beau-fils.

Cependant nous continuons notre route à travers les plaines picardes ; des deux côtés de la route, les champs de betteraves qui font la fortune du pays succédaient aux champs de betteraves. Parfois, on reformait les rangs pour traverser quelques villages bâtis en lignes ; les femmes regardaient par les fenêtres. Les hommes, les bras croisés, debout sur leurs portes, serraient entre leur dents les petites pipes en terre qu'ils appelaient des *Te Deum*, nous saluaient amicalement au passage. Dans ces contrées si abîmées par l'invasion allemande, le soldat est considéré comme un ami ; dans le voisinage des frontières, on sait ce que c'est que d'être Français et les Saint-Quentinois se sont vaillamment montrés pendant la guerre. Plus loin, nous longions une sucrerie ; c'était l'heure du repos et les ouvrières, à l'œil hardi, chantaient bruyamment en chœur le long de la route. Le crâne alors se réveillait :

—Allons, les jolies enfants, si vous voulez venir avec nous. On serrera les rangs, nous avons besoin de renfort. Il paraît que l'ennemi n'est pas loin.

Quelques-unes alors se cachaient en riant derrière les plus grandes qui répliquaient :

—Merci, merci. Ce sera pour une autre fois, si ça vous est égal. Quand vous repasserez.

—Ce diable de crâne, quelle audace il vous a, murmuraient les conscrits de la dernière levée.

Mais les autres, Parisiens de la réserve et Gascons de l'actif, faisaient chorus avec lui et on riait à cœur joie.

Le plus beau de l'affaire se passa le long d'un champ de betteraves

où l'on fit la pose. Les femmes, en train de cultiver, avaient suspendu leur travail ; les jupons retroussés, elles avaient les mains dans leurs poches de pantalons absolument masculins ; cela leur donnait un air étrange."

" Je n'ai jamais compris Vénus en pantalon " a dit Victor Hugo.

Cette tenue virile, destinée sans doute à faciliter le travail, excita une hilarité générale ; de tous les rangs, les lazzi partirent comme une bordée de balles crachées par une batterie de mitrailleuses. Sangdieu ! quel chassé-croisé d'apostrophes et de plaisanteries d'un gros sel tout rabelaisien ! L'accent parisien se mêlait à l'accent gascon ; l'argot des faubours au patois de Toulouse : il n'en faudrait pas tant pour mettre de belle humeur une armée de cent mille hommes.

Picardes et Picards souriaient doucement sans trop s'émouvoir. Le sang est calmé dans le pays. Les Espagnols qui l'ont occupé longtemps y ont laissé des traces de leurs passages ; on y trouve des types absolument basques ; quelques mots patois et quelques particularités de prononciation rappellent la langue castillanne ; il en est de même de certains noms propres. Les bruns et les brunes sont assez communs pour une contrée du nord. Mais en dehors de là, toute fougue méridionale a disparu. L'éloignement des anciens maîtres, l'absence de toute immigration ultra pyrénéenne, le voisinage des Flandres, l'usage immodéré du tabac, la consommation séculaire du cidre et de la bière, l'éloignement des vignes, les rigueurs du climat, ont apaisé les caractères. Aussi, les Picards laissaient éclater sans y répondre la verve du bataillon tout entier.

On pouvait s'y attendre ; le tumulte finit par être dominé par la voix du crâne qui s'adressait aux hommes.

— Alors, comme ça, les enfants, nous disons qu'en Picardie ce sont les femmes qui portent la culotte.

Les éclats de rire redoublèrent.

Mais cette fois, une paysanne, une grosse dondon à la mine délurée, rattrappa la balle au bond et répliqua :

Bien sûr ; *ch'est somme, cho que cha doit être itou. Che n'est mi comme cho à Paris ?*

Assurément, avec ses yeux vifs et son nez retroussé, celle-là devait porter la culotte, comme disait le crâne, ailleurs qu'aux champs. Son interlocuteur ne s'intimida pas.

— Excusez, la belle enfant, excusez. Je ne comprend pas le suédois.

Cho n'est mi du Suédois. On va vous l'échepliquer puisqu'o n'entendez poi.

Elle fit un signe à son mari, assis un peu plus loin, qui vint prendre ses ordres et se fit alors interprète :

— On dit, l'ami, qu'il y a des chasseurs terriblement vantards quand le

lion n'est pas là, et que vous ne feriez peut-être pas tant le malin si vous étiez à la maison. Vous êtes réserviste, on voit ça. Peut-être bien que sans venir en Picardie, sans bouger de Paris, sans aller bien loin de votre ménage, on verrait que les femmes portent quelquefois la culotte aussi dans la capitale :

Ch'est bien dit, cho, mein feu, dit la Picarde en frappant sur l'épaule de son mari, qui rougit de plaisir à cette caresse un peu violente, mais inattendue.

Cette fois, les rires qui éclatèrent parmi les paysans et les troupiers furent à l'adresse du crâne. Quand aux paysannes, fière de cette semonce, elles poussèrent des cris de joie qu'on dut entendre au moins jusqu'à Péronne.

Le Crâne allait répondre ; le clairon sonna, la pose était finie et s'était passée courte et bonne. Les alignements rectifiés, la colonne s'ébranla de nouveau.

Un paysan cria à Hermant :

—Au plaisir, mon vieux ; amuse-toi bien en chemin ; n'aie pas peur ; ce n'est pas la route de Paris. Tu ne vas pas encore retomber tout de suite sous la coupe à madame.

L'interpelé ralentissait le pas pour avoir le dernier mot :

—La coupe à madame ! à Paris ! La coupe à madame ! Non alors, ça ne serait pas à faire. A Paris, on mène madame à la bague.

Les paysannes se mirent à piailler en chœur :

—Si, si ! La coupe à madame. Si ! La coupe à madame. Il est sous la coupe à madame.

—Jamais de la vie ! Merci, alors ! Que je tombe mort sur la place, si c'est vrai.

Le fusil à la bretelle, il se mit à courir pour rejoindre la compagnie, heurta une pierre du pied, et poussé par le poids du sac, s'étala tout de son long, le nez dans une de ces flaques de boue dont les pluies fréquentes au nord parent les chemins vicinaux.

Décidément, les Picards avaient la belle. Cette chute survenue au moment où le chasseur parlait de tomber mort les servait à merveille. Ils ne se montrèrent pas généreux dans la victoire, vu qu'ils n'avaient fait que se défendre. Leurs ricanements poursuivirent longtemps l'infortuné et à plus de cent mètres, leurs gouailleries, favorisées par le vent, s'entendaient encore de la queue de la colonne. Les femmes surtout, qui ont des langues d'aspic, furent les plus enragées :

—Ne rentre pas dans cet état-là, *feu*. Madame croirait que tu as bu et alors gare au balai !

On s'en fit des gorges chaudes jusqu'à Doingt où nous devions cantonner ; cela aurait duré bien plus longtemps, sans la philosophie du Crâne, qui, en s'égayant le premier de son aventure, désarma les rieurs.

Bridapoil s'était beaucoup plus que lui désolé de cet incident. Néanmoins, le prestige du Crâne n'en fut pas diminué, et il resta populaire jusqu'au désarmement qui précédait notre rentrée dans nos foyers. La dernière fois que nous devions jouir de sa bonne humeur, ce fut dans les wagons à bestiaux qui nous ramenèrent à Paris. Ce train spécial, parcourant près de quatre lieues à l'heure, nous conduisit en onze heures environ, du Grand Mourmelon à la gare de Strasbourg. Le mécanicien, obligé de se garer continuellement, pour faire place aux trains ordinaires, était sur les dents. Ces arrêts intermittents, jetaient l'ennui parmi ces hommes que leurs familles attendaient. Les wagons, soigneusement clos, étaient noirs comme des fours.

Au milieu de l'obscurité, résonna tout à coup l'organe majestueux de Hermant qui entonnait les *Canotiers de la Seine*.

Les *Parigots* prirent le refrain en chœur comme ils en avaient coutume dans les marches ; avec d'autant plus d'entrain que ce n'était plus de marches qu'il s'agissait.

Adieu, Champenois et Picards ! Adieu, les gens généreux de Reims qui tenez table ouverte quand le troupiér arrive ! Adieu, pingres de Corbeny, qui ne lui offrez pas de chaise ! Adieu, honnêtes bourgeois de Laon qui avez abattu le lapin à notre arrivée ! Le Crâne avait bien choisi sa chanson. Notre cher Paris, on allait y arriver ! Oui, vive les canotiers de la Seine !

Pour le récompenser de nous avoir ainsi fait d'avance entrevoir la terre promise, nous invitâmes le Crâne à boire un coup au débarcadère ; au lieu d'un, on en but deux, puis trois, puis quatre, puis des quantités. Enfin, il n'était si bonne compagnie qui ne se quitte, on s'en fût qui à droite, qui à gauche, les riches aux palais, les pauvres aux mansardes. Les célibataires traînèrent en ville les derniers, n'étant attendus de personne, et peu soucieux de reprendre leur travail, immédiatement après cette horrible nuit des wagons à bestiaux. J'étais de ces derniers ; il me semblait même être le dernier de tous, quand je m'entendis appeler par derrière :

C'était Hermant :

Je dis Hermant et non le Crâne, non seulement parce que nous avions déjà cessé d'être soldat et qu'il était grandement temps de reprendre des coutumes *civiles*, mais aussi parce qu'à sa figure, il ne méritait plus son glorieux surnom. *Quantum mutatus...* son visage pâle et inquiet, avait soudainement perdu sa coloration rubiconde, sur laquelle émergeaient ses taches de rousseur, comme dans un blason des point d'or sur un point de gueules ; ses yeux anxieux erraient de droite à gauche.

—Où vas-tu, me demanda-t-il.

—Je n'en sais rien. Tout droit.

—Tu ne rentres pas chez toi.

—Je n'ai pas de chez moi.

—Tu couches sous le Pont-au-Change ?

—Non ; j'ai donné congé à mon propriétaire la veille de l'appel des vingt-huit jours. Je chercherai une autre chambre dans la journée.

—Viens avec moi un bout de chemin. Nous ferons une station finale chez le marchand de vin.

—Pour ça, toujours prêt.

Nous entrâmes au bon coin, dont la porte au grand large ouverte, nous attirait de loin, et en face d'un litre à seize, on s'assit, Hermant contre le mur, face à la porte, moi vis-à-vis de lui. Nous avions été si longtemps privé de vin chez les Picards.

Mais il buvait du bout des lèvres, la face bouleversée.

—Qu'as-tu donc ? Tu es malade au sortir de l'armée ; il fallait te rengager alors.

—Tu n'est pas marié, toi ?

—Non.

—Moi si.

—Eh bien !

—Eh bien ! les autres réservistes qui sont partis tout droit, sont déjà arrivés dans le quartier, quoi. et ma femme...

—Elle est inquiète, tu vas la rassurer.

—Cé n'est pas son inquiétude qui m'effraie, mais... mais...

—Ah ! j'y suis ; les gens de *Saint-Quentin* avaient raison.

En cet instant. Hermant devint tout pâle, et dans la glace, je vis une petite femme, grosse comme deux sous de beurre, avec un petit nez retroussé qui ne disait rien de bon, les lèvres rouges et pincées, les yeux menaçants, qui nous avait aperçus par la fenêtre et qui venait droit sur nous, avec une impétuosité de mauvaise augure.

Ah ! ce n'est pas sans raison que la Providence avait fait choir mon commensal dans la boue, au moment où il se vantait de ne pas laisser porter la culotte à sa femme. Elle tomba entre nous deux comme un coup de foudre, dont je fus terrifié, mais beaucoup moins que mon vis-à-vis.

—C'est ça, c'est ça. Les autres sont chez eux depuis deux heures, et toi, encore en train de boire avec des trainards.

—Mais, pardon, madame...

—Vous, d'abord, taisez-vous. On ne vous fait pas l'honneur de vous parler.

Je rengainai mon compliment, tout interloqué de la semonce.

—Et toi, allons, en route. Nous réglerons nos comptes à la maison. Plus vite, allons, plus vite.

Hermant la mine allongée s'était hâté de sortir sans souffler mot il

me poussa du coude à la porte en me regardant d'un œil suppliant. Je comprenais bien qu'il me demandait de l'escorter un peu afin d'amortir l'ouragan qui grondait ; j'allais avoir pitié de lui et les suivre ; mais un coup d'œil impérieux de madame Hermant me rappela à la réalité ; la prudence l'emporta sur l'amitié ;—je serrai la main du crâne—pauvre crâne—et je disparus subrepticement pendant que, fixant sur nous son regard dominateur, madame la crâne—vraiment crâne celle-là—insistait d'un ton qui n'admettait pas de réplique :

—Assez, n'est-ce pas ? Dépêchons-nous ?

Je m'éclipsai, conformément au principe de Sganarelle, qu'entre l'arbre et le doigt, il ne faut pas mettre l'écorce.

Pauvre crâne ! pauvre crâne ! Dire qu'il s'était moqué des Picards dont les femmes travaillent en pantalon ! Je le suivis longtemps des yeux, sa haute stature le faisait distinguer de loin. Ce n'était plus le semillant bout-en-train des grandes manœuvres. Sa femme le suivait à un pas comme un commissaire. Toute petite, son chignon atteignait au cou de son mari qui allongeait doucement le pas, dépassant de la tête son omnipotente moitié. Physiquement, c'était l'éclipse partielle du crâne ; moralement, c'était son éclipse totale.

Dans l'après-dîner, je passai devant la boutique ; monsieur recommandait une paire de souliers et filait doux, lançant de temps en temps un coup d'œil timide vers madame, assise dans le comptoir. On ne l'entendait plus chanter comme aux manœuvres, et si la maîtresse de céans eût connu ses vantardises récentes, il est probable qu'il les eut payées cher. Elle sortit un moment et je fis signe à Hermant qui vint presque en rampant jusqu'à la porte, et examina avec soin tout à l'entour. Je lui dis sans trop remarquer son stratagème :

—Viens prendre un block.

—Non, merci. Ma femme n'aurait qu'à rentrer. Ça ne va déjà pas trop.

—Mais alors...

—Alors, ma foi, pense tout ce que tu voudras : seulement ne dis rien aux camarades de Saint-Quentin.

XIII

FRANCS BUVEURS.

Mon Dieu, il faut bien confesser nos défauts et reconnaître que pour lever le coude le sergent Gutsœufer était l'un des plus renommés du 201^e de ligne qui s'était acquis au Mexique une réputation pitoyable à la grande colère du général Cascamèche.

Le général Cascamèche, qui était le plus grand ivrogne qui eût vécu sous la calotte du ciel, avait deux défauts l'un comme général et l'autre comme ivrogne.

Le défaut qu'il avait comme général était d'être ivrogne. Celui qu'il avait comme ivrogne, c'était—bien différent en cela des fameux pères de l'Église, sévères pour eux-mêmes et indulgents pour les autres—c'était, dis-je de ne pouvoir souffrir ses frères en Bacchus et Gambinus. On eût dit qu'il craignait que ses rivaux ne fissent hausser les prix des liquides ; et tout sous-officier puni deux fois pour ivresse était impitoyablement cassé, avec trente jours de prison au préalable et à l'appui ; calcul erroné assurément ; car les champoreaux et les gouttes absorbés par des subalternes ne pouvaient modifier considérablement la valeur pécuniaire des vins généreux que dégustait le grand *Kébir*.

Or, il advint qu'au Mexique le général Cascamèche fut chargé de l'inspection générale de ce fameux 201^e de ligne, dans lequel servaient quatre sergents, dont un seul était de la Rochelle : Barbapoux, Boivin, Duroison et Gutsœufer.

C'est Barbapoux qui était le sergent de la Rochelle, Boivin était de Cette, Duroison, de Calais, et Gutsœufer, de Grafenstaden.

Tous quatre grands buveurs devant l'éternel, Boivin méritait son nom, Duroison s'adonnait à l'alcool, Barbapoux, de la Rochelle, cumulait. Gutsœufer préférait la bière à tout le reste.

Au fur et à mesure qu'il passait devant le front du régiment, le général Cascamèche se faisait donner par les sergents-majors les folios de punitions.

Bridapoil, ennemi acharné de la godaille, et qui faisait la grimace quand il voyait un homme de sa demi-section, attablé en face d'un petit verre, reçut de chaudes félicitations ; mais Duroison, qui avait eu en quatre fois un mois de prison pour ivresse, Barbapoux qui en avait eu six semaines en cinq fois, Boivin qui en avait eu deux mois en six fois, furent remis séance tenante fantassins de deuxième classe, malgré leur bonne tenue à l'inspection et leur belle prestance sous les armes.

Quand il arriva à la deuxième compagnie du quatrième bataillon, le général Cascamèche remarqua la tenue étrange de Gutsœufer, qui lui donna une drôle d'idée de la compagnie.

Gutsœufer était dans son état normal, c'est à dire qu'il aurait rendu des points à une grive. Le vieux troupiier avait une tenue correcte, les mains ouvertes, la tête haute et les talons joints, comme il sied. Mais son nez rouge indiquait ses habitudes messéantes auxquelles on ne pouvait se méprendre. Un balancement irrégulier en avant et en arrière montrait qu'il n'y avait pas dérogé pour l'inspection. Vous

auriez dit d'un peuplier dont la tête est agité par le vent, tandis que les pieds restent immobiles, solidement fixés dans le sol.

Cascamèche s'arrêta et dit au sergent-major qui avait des bouquins sous le bras :

—Sergent-major, faites-moi voir votre folio de punitions.

—Voilà, mon général.

Le sergent-major exhiba ses pièces. C'était un malin qui avait commencé par subtiliser les punitions les plus compromettantes. Cascamèche fut content.

—Montrez-moi celle du voisin, qui se balance comme une escarpolette, le sous-officier de remplacement, le plus ancien de la compagnie, là près de vous.

Cascamèche fronça le sourcil en lisant les premières lignes et bondit aux dernières :

—Comment ! vous, sergent Gutsœufer ! Un vieux serviteur ! Un médaillé de Crimée ! Douze campagnes ! Trois blessures ! On lève le coude ! Vous n'êtes pas honteux, quel régiment, trois sous-officiers cassés pour ivrognerie. Et vous croyez qu'il ne va pas vous en arriver autant ?

Gutsœufer était un troupier par trop discipliné à l'antique pour se permettre habituellement la moindre grossièreté à l'égard d'un supérieur ; mais il était ce jour là plus lancé que de coutume, et oubliant la graine d'épinards il répondit carrément :

—Eh bien, cassez, ma foi, mon général. Cassez. Les morceaux en sont bons. Et vous, pardi ! Si vous n'aviez bu que de l'eau toute votre vie, vous n'auriez pas la trogne rouge.

Cascamèche était un dur-à-cuire difficile à déconcerter. Cependant des quatre frères siamois, il n'y en eut que trois de cassés, et ils furent versés comme simples soldats dans la compagnie de Gutsœufer qui conserva son grade.

C'est lui-même qui m'a raconté cette histoire, il y a tantôt quinze ans. Ses compagnons s'étaient amendés parce qu'ils avaient été punis et lui parce qu'il ne l'avait pas été. Il avait pris sa retraite et s'était marié à Mulhouse ; il ne se grisait plus du tout. Quand la guerre éclata, il reprit un fusil malgré sa femme, malgré son bébé, malgré son âge, vint s'enfermer à Belfort et fut tué dans une sortie.

XIV

CZOKA VINKZE.

Sur une petite croix de bois, perdue au fond d'un cimetière de Bude, est inscrit un nom aujourd'hui difficile à déchiffrer. Ce nom est celui de Czoka Vinkze.

Quand les jeunes gens de Pesth et de Bude faisaient un peu la noce dans les cabarets des faubourgs et que le vieux cymbalier passait devant la porte, on l'appelait :

— Ohé, Vieux père ! Eh, l'ami ! Eh ! Czoka Vinkze, écoute un peu. On est en train de rire par ici. Allons ! un brin de musique.

Il entra le vieux joueur de cymbales, tout courbé, et il regardait son monde :

— Ah ! la jeunesse, c'est bien joli.

Alors il commençait ses airs folichons et amoureux ; car il se connaissait aux figures, le père Czoka Vinkze, en ayant tant vu dans sa vie, et les jeunes gens en costume magyar riaient, tout contents et tout joyeux. Un regain de jeunesse agitait le corps et éclaircissait les yeux du centenaire, et les cymbales étaient pleines d'entrain, et les auditeurs aussi. Et tous les porte-monnaie s'ouvraient sans cérémonie.

Et quand les gens étaient tristes, ses airs devenaient mélancoliques et se mettaient à l'unisson de leur âme ; il s'interrompait parfois pour gémir sur les malheurs de la vieillesse, non point qu'il se jugeât à plaindre, mais pour faire oublier aux autres leurs peines, en leur parlant des siennes :

Parfois aussi accoudé aux tables des cafés, Czoka Vinkze sous le costume civil reconnaissait les figures martiales des vétérans hongrois. Oh ! alors, c'était le triomphe du Pyrtée populaire qui tant de fois, lors des guerres de 1848 et de 1849, avait joué sur les champs de guerre ses héroïques czardas aux défenseurs de la Hongrie.

Son regard étincelait plus ardent ; plus vibrant et plus énergique résonnait son instrument ; il attisait les souvenirs presque éteints et l'on comprenait tout ce qu'il disait :

— En avant les fils d'Arpad, pour le drapeau vert blanc et rouge. La route est longue et beaucoup mordront la terre avant d'arriver au bout, mais c'est à ce bout-là qu'est l'indépendance de la patrie.

Les Polonais sont venus en frères à côté de nous, ils marchent vite et ils combattent bien, parcequ'ils ont appris, avec les Français, la marche et la guerre dans les armées de Napoléon. La haine les conduit, mais l'amour de la patrie doit être aussi puissant que la haine, et il ne convient pas que luttant pour la Hongrie, des Hongrois, fussent-ils des conscrits, restent en arrière des étrangers, fussent-ils des héros.

Les Russes sont venus et nous avons reculé devant le nombre. Non, nous n'avons pas reculé. Nous avons été écrasés. C'est la défaite. Pauvre Hongrie !

Voilà ce que battaient les cymbales du Père Czoka Vinkze dans les auberges, et les vétérans qui l'entendaient et dont plusieurs l'avaient connu sous les armes revoyaient passer devant eux en pâlisant des détails glorieux ou tristes de leur carrière, et quand ils rentraient à la

maison, de vieilles reminiscences, à demi effacées s'étaient réveillées, et ils en avaient pour trois jours à ennuyer les voisins des récits de leurs campagnes.

A présent, les voisins n'entendront plus ces vieilles histoires : car s'il reste des survivants de 1848, le vieux Czoka Vinkze est enterré et les cymbales sont muettes. Aussi bien, à cent huit ans, un homme a fait son temps et peut déménager sans autre regret que celui d'avoir trop longtemps vécu.

XV

CHÈS TIOTS FIEUX.

La vieille mère Martinet était visiblement contrariée, et cahin caha, clopin clopant, trôttait de temps en temps sur la route pour consulter l'horizon, et rentrait en grondant :

— Ils devaient entrer à Camon pour onze heures, *chés tiots fieux* ; il est onze heures et quart. La soupe est trempée. Quel malheur ! Qu'on ne me cause mie de l'exactitude militaire !

Puis elle allait consulter les voisins : Arriveraient-ils bientôt ? Est-ce qu'ils auraient eu un malheur en route ? Les voisins ni voisines n'en savaient plus long qu'elle et partageaient en même temps son ignorance et son impatience. En vain, s'informait-elle auprès des hommes d'avant-garde et du sergent Bridapoil venu avec eux. Celui-ci, fort mécontent lui-même, répondait par des explications qui n'expliquaient rien :

— J'attends comme vous, madame ; je comprends que ces retards sont désolants. On ne connaissait pas ces irrégularités dans l'ancienne armée. Voilà ce que c'est que d'avoir tout voulu réformer. Où allons-nous ? Où allons-nous ?

— Eh bien, mais, puisqu'ils n'arrivent pas, insinua la mère Martinet, si vous les alliez quérir.

Devant cette phénoménale ignorance des choses militaires, Bridapoil eut un *haussement d'épaules* superbe et dédaigneux et ne répondit pas.

Par bonheur, un monsieur qui traversait le village en voiture rapporta des nouvelles. Il les avait rattrapés en route, *chés tiots fieux*, et bientôt ils seraient là ; ils n'en avaient plus pour un quart d'heure.

En effet, quelques minutes après, clairons sonnants, tambours battants, les pantalons rouges faisaient leur entrée en ville, entre deux haies de Picards, jeunes et vieux, qui les buvaient des yeux, avec des frimousses toutes réjouies, mais sans cri, sans geste, sans démonstration. Les Tartarins né foisonnent pas dans le pays des fabricants de

sucre. La joie reste en dedans et ne s'épanche pas en manifestations extérieures. La mère Martinet, toute octogénaire qu'elle fût, se montrait la plus remuante de la bande, et se frottait les mains en répétant d'un air guilleret :

— Les voilà, *chês tiots feux*. Ils sont venus, à la fin des fins. Leur musique va encore nous régaler de quelques petits flonflons et après on nous les enverra.

Devant la mairie de Camon où les hommes d'avant-garde se tenaient debout derrière des colonnes de pains empilés, on s'arrêta pour toucher les billets de logement, lire le rapport, annoncer le prix des vivres. La vieille allait et venait, trouvant que cela se prolongeait outre mesure frappait la terre de sa canne avec impatience, songeait à la soupe qui serait froide, si bien qu'elle finit par se fâcher et tira le capitaine par le pan de sa tunique. L'officier se retourna, étonné :

— Qu'est-ce qu'il y a pour votre service, ma brave femme ?

— Il y a, il y a, pardi ! que je voudrais savoir si vos affaires seront délibérées aujourd'hui, ou demain, ou dans quinze jours. Je viens quérir les deux soldats qui logent chez moi ; j'en ai deux, monsieur le maire me l'a dit. Notre voisin en a quatre. On fait toujours des préférences aux riches.

— Ah ! c'est ça. Ne vous faites pas tant de bile. Vous en aurez vite assez. On vous les expédiera dans un instant. Allez les attendre chez vous.

L'officier se remit à surveiller la distributiou du pain ; mais cela ne faisait pas l'affaire de la vieille :

— Oui, oui ; plus souvent que je les attendrai chez moi, nenni ; je veux les emmener moi-même, mes deux soldats. Dépêchons-nous ; donnez m'en deux ; ils n'ont pas besoin de leur pain. Ils en trouveront à la maison.

— Je vous en prie, la mère. Laissez-moi ; vous voyez bien que vous les retardez, vos *tiots feux*.

— Point du tout, point du tout. Je ne les retarde *mie*. *Beyez-les un molé*. Comme ils ont l'air fatigué ! Je gage qu'ils ont la faimvalle et qu'ils n'ont pas eu lopin à se mettre sous la dent de la journée. Je veux mes deux soldats, moi.

— Voyons, Bridapoil, dit l'officier, éloignez un peu cette brave femme. On ne les lui mangera pas, ses *tiots feux*, que diantre ! Mais qu'elle nous laisse la paix !

Bridapoil s'interposa avec dignité entre le corps de son capitaine et les agressions de cette Putiphar maternelle ; il fut tour à tour doux et bourru ; il lui parla raison et la rudoya ; mais elle reconnaissait en lui un subalterne, et finissait toujours par se dépêtrer de ses griffes pour

retomber sur le dos du capitaine. Il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints.

Pas toujours !

— Tonnerre de Dieu, jura l'officier qui perdait patience, voulez-vous nous laisser tranquilles ou je vous fais enlever par la garde.

Ce juron et cette menace terrifièrent la pauvre vieille, qui se tint coite un moment, tremblante comme une feuille, n'osant plus souffler mot. Cependant, elle ne broncha pas de sa place, et reprit peu à peu ses esprits.

— Monsieur l'officier, si vous saviez pourtant ce que j'ai à vous dire.

Et sa voix se faisait finette et câline ; car vieilles ou jeunes, toutes les femmes se ressemblent, si bien que le capitaine ne put se défendre de sourire :

— Mais, la mère, je le sais de reste, ce que vous avez à me dire. Vous avez un garçon qui est soldat, n'est ce pas. On l'a envoyé loin d'ici, au fond de l'Algérie, ou de la Cochinchine. A cause de lui, vous voulez festoyer vos deux garnisaires. C'est cela, n'est-ce pas ? Eh bien, vous les aurez dans un moment.

— Mais non, je n'ai pas de garçon. Ce n'est pas la peine d'avoir des garçons pour bien recevoir les soldats et ne pas vouloir qu'ils meurent de faim. C'est une fille que j'ai, et j'ai *rataionné* deux fois hier. C'est ça que je voulons vous dire.

Rataionner ! Le capitaine ne comprit pas. *Rataionner*, pensait-il, cela doit venir de *rata*. Cela veut dire probablement qu'hier la bonne femme s'est octroyé deux petites... noces, par acquit de conscience, il l'interrogea pourtant :

— Qu'est-ce que ça veut dire, *rataionner* deux fois ?

— Eh bien, c'est fort simple. Je vous ai dit tout à l'heure que j'ai une fille. Elle est mariée de l'année passée. Et depuis hier, je suis deux fois grand'mère. Ce sont des garçons, deux jumeaux. Alors, nous avons su qu'on logerait des soldats aujourd'hui, et l'on a convenu de prendre pour parrains nos deux locataires ; ils ne feront pas les renchérés parce que les marraines sont les deux plus beaux brins de fillettes du pays.

Enfin, on rompit les rangs, et il se trouva que les deux troupiers prédestinés furent des réservistes de la Somme, qui présidèrent gaillement la cérémonie du baptême et firent pendant le festin qui suivit, plus de tort à la cave qu'à la fontaine. On ne leur reproche pas leur origine picarde, Amicus étant la seule ville de la province qui jouisse du renom d'être traîtresse aux siens. Comme l'avait bien dit la vieille, leurs deux commères étaient fort avenantes et leurs agaceries entortillèrent magistralement nos fougueux tourlouroux. De terribles coups d'œil alternèrent avec de terribles coups de fourchette. Ce fut

un déchirement, le lendemain, quand il fallut répondre à l'appel. C'est ainsi que les choses se passent dans l'état militaire. Tout à la baïonnette, sans traîner. On échangea des serments et peut-être des baisers ; il ne faut jurer de rien. En marche, la compagnie cria comme un seul homme : "Vive Camon !" Les troupiers faisaient tous avec franchise l'apologie de leurs hôtes et le panégyrique des fricots picards. A quelques jours de là, on renvoya de Péronne les réservistes, qui s'en furent tout joyeux dans leurs familles. Cependant, il y en eut deux qui, au lieu de rejoindre leur village natal, prirent leur feuille de route pour Camon, histoire d'aller voir leurs filleuls, à ce qu'ils expliquèrent à leurs camarades. On avait beaucoup pleuré en les attendant. La population s'enrichit ainsi de deux nouveaux ménages qui *rataionneront* à leur tour dans quelque vingt ou vingt-cinq ans. Eh, mon Dieu ! ce n'est pas autrement qu'une ville devient florissante.

XVI

DEUX CUISINIERS.

Bignon était ce jour-là cuisinier en pied et Duval aide cuisinier pour le compte d'une compagnie de *joyeux* ou si vous aimez mieux zéphirs. Deux équivalents pour désigner les soldats des bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Mohammed et Abdallah, tirailleurs indigènes, après avoir tourné autour de Bignon, s'adressèrent à lui :

— Dis donc, camarade, nous avons faim. Pas moyen d'avoir une gamelle de *rapioh* ?

Bignon n'aimait pas les turcs.

— Est-ce qu'il n'y a pas de cuisiniers dans les méricauds ? Est-ce que vous comptez au train ? Allez chez vous. Chacun pour soi.

Duval, qui opinait du bonnet, ajouta :

— Nous n'avons pas même assez pour nous.

Abdallah répondit :

— Si fait, camarade. Nous avons des cuisiniers. Nous ne comptons pas au train. Seulement voici : nous avons été mis à la salle de police. A la salle de police, nous avons joué aux cartes. En jouant aux cartes, nous avons perdu. Nous avons joué le punch, le café et l'ordinaire pour cinq jours. En voilà deux que nous n'avons mangé. Cela en ferait encore trois en perspective si tu n'étais pas si bon garçon.

Bignon plaça son index sur son œil droit en fermant le gauche !

— Tu la connais, *orbi*, mais tu perds ton cagnet, ton latin et ton temps. Bien loin de te donner une gamelle, je te ferais boucler au

Mazaro si j'étais quelque chose dans les légumes. Ne perdez pas votre temps et filez d'ici ; vous n'arriveriez pas à me *carotter*.

— Rompez, dit Duval.

— Abdallah et Mohammed firent demi-tour et serrèrent d'un cran les boucles de leurs ceintures.

Deux ouvriers kabyles, se rendant à Alger, les remplacèrent :

— Nous sommes venus du Fort-National le ventre creux. Pas un radis en poche. As-tu quelque chose à nous donner ? Nous mourrons de faim.

— Oui, dit Bignon.

— Bien entendu, dit Duval.

— Les Kabyles prirent les gamelles, embrassèrent les mains des troupiers en déclarant que les soldats valaient beaucoup mieux que les civils, et allèrent manger sur le bord de la route.

Mais quand ils y furent, les deux turcos vinrent s'asseoir à côté d'eux, se mirent à leur causer en amis, et tout d'un coup, mes pauvres Kabyles de se lever, la mine désespérée et de reprendre à grands pas la route d'Alger, laissant les gamelles aux trois quarts pleines.

Elles ne le furent pas longtemps. Les tirailleurs tombèrent dessus comme la misère sur le pauvre monde, en firent franche lippée, les vidèrent en un clin d'œil et les rapportèrent d'un air narquois à la cuisine.

Bignon devint rouge de colère.

Duval en devint bleu.

— Comment ! les imbéciles, ils vous les ont données.

— Allons, allons ! ne te fâche pas. Voici ce qui s'est passé :

Nous sommes venus près d'eux. Nous leur avons dit : C'est bon, ça ! Ils ont répondu : fameux. Mohammed a répliqué : ce n'est pas étonnant parbleu ! les *Roumis* sont bons cuisiniers. Ils arrangent la soupe avec du vin et de la viande de porc...

— Filous, je vous vois venir, dit Bignon en souriant.

— Farceurs, je vous devine, dit Duval en éclatant de rire.

— Eh bien ! oui, c'est ça, vous y êtes. Quand mes deux voyageurs ont entendu parler vin et cochon, ils ont cru que le prophète allait les foudroyer. Ils nous ont laissé le festin tout servi. Elle est excellente votre soupe. Nos compliments.

— Vous êtes des fibustiers, dit Bignon.

— Des carrotiers, dit Duval.

— Des fricoteurs.

— Des ficelles.

— ... De cochon, répondit Mohammed.

Pendant ce dialogue, les deux Kabyles poursuivaient leur chemin vers Alger en répétant à l'adresse des Roumis innocents la grande

imprécation du saint mahométan, *Li Djemlin*, lancée contre les Bougiotes qui lui avaient ainsi fait manger d'un mets impur :

— Allah fera tomber la grêle sur vos moissons ; la famine s'assoira dans vos gorbis ; vos filles ne trouveront pas d'époux ; vos vaches ne donneront pas de lait ; vos vieillards périront de misère.

XVII

HIGH LIFE.

— Dites-moi, chère belle, qui m'avez-vous donné pour voisin ?

— Ma chérie, l'heureux mortel convoqué ce soir à l'honneur d'être votre chevalier servant, c'est le colonel du 200^e régiment de ligne, le plus charmant homme du monde, le plus prévenant et le plus galant, le coryphée de la bonne humeur et de l'amabilité soit dit sans hyperbole. Vous m'en direz des nouvelles, chère baronne ; vous m'en saurez gré.

— Ah ! marquise, que vous êtes loin de compte. Vous en savoir gré ! Ah ! mais non, changez ça. Le colonel du 200^e, vous ne savez donc pas...

— Mais non, quoi donc ?

— Vous m'étonnez. Mais on ne jase que de cela en ville. C'est un monstre que cet homme là, un masque, un assassin, un bourreau...

— Vous le connaissez ?

— Le connaître ! Dieu m'en garde ! Je ne le connais que de réputation, c'est déjà trop. Ah ! le misérable, si vous saviez combien il m'a déjà fait souffrir de tribulations.

— En vérité ? Mais vous parlez par charades, ma toute belle. Je ne vous comprends pas.

— C'est bien simple, imaginez-vous que mon mari est réserviste au 200^e. Il paraît que ce maudit colonel le traite avec une rigueur implacable, ce cher mignon. Il le force à se faire raser par le perruquier de la compagnie, à manger à la gamelle. Vous entendez, marquise, pas même à la cantine, à la gamelle ! Comme si la promiscuité de la chambrée ne suffisait pas !

— Vraiment, c'est affreux. Jamais je n'aurais deviné chose pareille d'un militaire si aimable. Est-ce votre mari seul qu'il persécute aussi indignement ?

— Est-ce que je sais, moi ? Est-ce que je me soucie des maris des autres ? Qu'il agisse avec eux comme il l'entend ; c'est au mien que je songe... Si pourtant, réflexion faite, le baron de Tranchemontagne est logé à la même enseigne, il l'a dit à la baronne dimanche. Il avait ce

soir-là une permission de dix heures ! Elle en était aux cents coups, la pauvre ! Non, marquise, non, voyez-vous ; ne me mettez pas à côté de cet homme-là ; je me connais, je ne me contiens pas ; je le tuerais, je le briserais, je le broierais, je l'étranglerais, je l'écartelerais, je le... pulvériserais.

— Ne vous montez pas ainsi, ma chère, je vous en conjure, vous m'effrayez, j'en ai la chair de poule ; nous allons modifier l'arrangement, mon Dieu ! Votre colère m'a toute consternée.

— Pardonnez-moi ; mais que voulez-vous. Ça été plus fort que moi. Tenez, je ne le connais pas votre colonel...

— Oh ! mon colonel...

— Enfin, soit ; le colonel de 200e. Je ne le connais pas, eh bien ! Quand il entrera, ma haine me le désignera.

— Cette idée ! s'il est en uniforme !

— Non ! Quand même il ne serait pas en uniforme ; son physique doit correspondre à son moral, je le vois d'ici ; il est gros, court, rablu, trapu, sanglé, corpulent ; ses cheveux s'en vont et il est jaloux de ceux qui en ont encore ; il a le front bas, ridé, comprimé, des pattes d'oie à côté des yeux et les yeux noirs, méchants, hargneux. Il bredouille en parlant ; il ne sait pas dire deux mots de suite. Un buveur enragé. Voilà son portrait tout craché, de votre colonel. Carrément, est-ce vrai, oui ou non ?

— Ha ! ha ! ha ! Mais pas du tout, ma chère. Pas du tout. C'est un portefaix que vous me dépeignez-là ; mon colonel est fort sobre, distingué ; sa taille est fine et élancée, ses yeux sont bleus et doux, ses cheveux blond cendrés ; il parle avec une abondance et une grâce qui ne sont comparables qu'à sa prévenance envers les dames ; nonobstant ces mérites, puisqu'il a l'infortune de vous déplaire...

— Eh bien, tenez, ne changez rien ; s'il est tel que vous me le dites, laissez-le auprès de moi. Peut-être est-il plus digne de prendre auprès de lui la défense de mon mari ! Pauvres femmes que nous sommes, est-ce que Dieu ne nous a pas créées pour nous sacrifier perpétuellement au salut de nos époux, hélas !

— A qui le dites-vous, ma chère ? A qui le dites-vous ? Tenez, que je vous embrasse ; vous êtes un ange.

— Avant qu'il n'arrive, je vais donner un coup d'œil au miroir ; je ne sais comment ce coiffeur m'a attifé aujourd'hui ; il sera congédié. Ce colonel m'intimide à l'avance. N'est-ce pas que je suis affreuse ce soir ?

— Embrassez-moi. Vous êtes toujours superbe.

.....
— Madame la baronne permettez-moi de vous présenter cette crasane ; je suis votre connaisseur et vous la garantis.

— Volontiers. A condition, colonel, que vous en accepterez la moitié.

— C'est trop d'honneur, madame la baronne.

Tudieu ! on voit qu'au dessert la glace est nettement rompue entre la baronne de Beausoleil et le colonel Brindor. Quand la marquise se charge d'une définition, on peut compter sur une précision absolue. Elle n'a point exagéré les mérites du superbe officier dont l'uniforme éclipsé orgueilleusement les habits noirs des invités masculins, pareils à des croquemorts. Les charmes de la baronne l'ont accaparé tout entier, et leur intimité qui va *crescendo* jette parfois une crispation de jalousie sur le front des belles condamnées à un moins galant voisinage. La marquise les observe avec malice et sourit à la dérobee en songeant au baron de Beausoleil, pendant ce temps caserné dans les faubourgs. Malgré sa discrétion, elle a été remarquée par la baronne qui se souvient tout à coup du pauvre exilé. Dire qu'elle n'a pas encore insinué un mot au colonel en sa faveur. Une légère couche de carmin, causée par le remords, traverse la poudre de riz qui blanchit ses joues ; et il faut lui rendre cet hommage qu'elle entame le feu sans hésiter :

— J'ai à vous dire, colonel, que j'ai des croupières à vous tailler ; car je suis fort mécontente de vous.

— Comment, madame la baronne, j'ai eu le malheur. Mon crime est-il du moins réparable ?

— Avec de la bonne volonté de votre part.

— Ordonnez.

— Votre cruauté, vos manières vexantes, à l'égard des pauvres réservistes, excitent le courroux de toute la ville.

— Ah ! il s'agit d'une question de service. Veuillez spécifier plus clairement,

— Vous avez un réserviste qui s'appelle de Beausoleil ?

— De Beausoleil ! de Beausoleil ! Oui, j'y suis. De Beausoleil. Attendez-un peu. Oui, oui, parfaitement. Un mauvais sujet, mauvais soldat, mauvaise tenue, indiscipliné, maladroit, mauvais service.

— Vous savez mon nom, colonel ?

— Madame la baronne de... Comment ! serait-il de vos parents ?

— C'est mon mari, monsieur ?

— Oh ! madame la baronne, daignez excuser mon étourderie. Avez-vous à son sujet plus d'un reproche à m'adresser ?

— Des masses, monsieur le colonel.

— Un par un, procédons par ordre et par détail, et dame ! peut-être devriez-vous reconnaître que je n'ai agi que dans votre intérêt bien entendu.

— Voilà ce dont vous aurez peine à me convaincre, par exemple. Quel intérêt ai-je à ce qu'Hector — mon mari s'appelle Hector — soit

tenu de se nourrir de votre détestable soupe et de votre *rats*, qui ne vaut pas davantage. C'est bien ainsi, ce me semble, que vous désignez votre infernale bouillie, le cher homme si délicat, si difficile ; lui qui se plaignait quand la pitance laissait un peu à désirer. La veille même de son départ, il a réglé une domestique qui ne cuisinait pas à son goût.

— Vous me donnez raison du premier coup, madame la baronne. Ce ne sont pas cinquante-six gamelles de plus ou de moins qui détérioreront considérablement votre époux, et à son retour, vous le trouverez moins exigeant et moins gourmet. Ce sera tout bénéfique.

— Je le veux bien ; mais pourquoi lui avoir interdit de prendre un brosser ? Comment voulez-vous qu'un homme de si haute caste en vienne à bout ? Si vous l'aviez entendu tempêter quand il ne trouvait pas ses boutons préparés à sa chemise !

— Justement, madame ; il ne tempêtera plus, quand il aura mis la main à la pâte.

— Vous croyez, Dieu vous entende ! Mais vous avez réponse à tout ; si je vous reproche de l'avoir fait coucher sur la blanche le jour de son arrivée, vous me répondez que son matelas lui sera plus mœlleux, et qu'il savourera mieux les douceurs de l'oreiller et de l'édredon. Vous raisonnerez de même si je parle des fatigues du métier, des privations, des corvées — car il a fait des corvées, le baron de Beusoleil dont les aïeux furent aux croisades, oui, il a fait des corvées — vous invoquerez la discipline si je mentionne les deux nuits qu'il a passées à la salle de police, pour avoir porté sur mes instances un képi de fantaisie...

— Dans d'autres corps, madame la baronne, il aurait eu, quatre jours de prison, qui auraient retardé d'autant l'heure où il aura la joie de vous embrasser.

— Soit ! Vous savez faire ressortir votre indulgence ; la précaution est utile ; mais parlons de la chambrée... Ne pourriez-vous réunir entre eux les gens distingués, bien élevés, instruits, les sportsmen, les gentlemen ? Il m'a narré par le menu les mœurs de ses commensaux. C'est incroyable, colonel ; des gens grossiers, brutaux, goujats, dévergondés. Ne pensez-vous pas qu'un baron de Beusoleil souffre de cette dégradante promiscuité ?

— Infiniment ! il doit en souffrir infiniment ! Mais quelle joie de quitter pareille société pour rentrer dans la vôtre ! Le paradis remplaçant la damnation, madame ! Si blanc que soit le cygne, il doit sembler plus blanc encore à celui qui n'aurait vu durant vingt-huit jours d'autres oiseaux que des corbeaux.

— Votre galanterie confine à l'ironie, à force de dépasser les bornes, colonel. N'importe ! je ne vous entends pas et je vais jusqu'au bout. Tout à l'heure, j'ai doucement abordé la discipline. A quoi servent

les ordres violents, les bousculades sans raison, les humiliations gratuites? La discipline ne peut-elle être respectée sans comporter de tels excès?

— Eh! madame, n'aurait-elle pas son mérite, n'eût-elle pour fin que de plier les tempéraments insoumis. Nous vous rendrons un mari attentif, obéissant, malléable. Sans doute, votre visage suffit à assurer votre toute puissance; — mais elle sera plus certaine encore après le dur apprentissage que fait en ce moment — et sans compensation, madame — le baron de Beausoleil. Vos caprices lui seront doux à satisfaire au sortir des griffes de nos sergents.

.....

.....

La baronne, méditant, seule, dans sa *calèche* :

— Décidément, il a peut-être raison, le colonel. Les vingt-huit jours ont du bon, le gouvernement rend service aux baronnes en mélangant les catégories et en faisant un peu changer les barons de sphère.

XVIII

FAIDHERBE ET SÉNÉGAL

Nous sommes dans une buvette, au fond d'un faubourg d'une ville picarde. A côté d'un bon bougeois assez replet, est assis un ouvrier en blouse, aux yeux pleins de vivacité, à la physionomie bronzée et mobile, bonne et honnête figure au surplus, qui interpelle fréquemment son voisin :

—Tiens! tien! C'est pour le 20 mars. On va ériger à Saint-Louis du Sénégal la statue du général Faidherbe. Le conseil général, le conseil municipal, la chambre de commerce seront de la fête. Bals, concerts, tombolas, banquets, rien n'y manquera. A la bonne heure, n'est-il pas vrai?

—Certainement. Le général est bien connu d'Amiens. Vous avez peut-être servi sous ses ordres dans l'armée du Nord?

—Moi, point du tout; j'étais à l'armée de la Loire. Mais j'étais avec lui au Sénégal, Vous m'entendez bien, monsieur?

—J'entends à merveille, monsieur. Mais que vous ayez été chez les Syriens, les Sénégalais ou les Tonquinois, ce n'est pas une raison pour faire de si grand gestes et me bousculer si fort. Faites un peu attention, modérez-vous un tantinet. Vous vous démenez comme un diable dans un bénitier et vous me défoncez terriblement la poitrine à coups de coude.

—Pardon, excuse, monsieur, je me tempère ; je ne l'ai pas fait exprès. C'est que j'ai habité un pays où le thermomètre et le baromètre en voient de cruelles. Le soleil horrible du Sénégal m'a tant et tellement frappé le cerveau que par moments..., surtout lorsque j'ai bu un petit coup... enfin vous comprenez ?

—Oui, oui.

—Vous n'y êtes jamais allé vous, au Sénégal, monsieur ?

—Du tout.

—Vous ne connaissez pas Saint-Louis, ni Bakel, ni Gorée, ni Médine, ni Bamako ?

—Nullement.

—Alors, vous vous n'avez jamais bu de tafia ?

—Jamais.

—Je vous plains de ce côté-là, monsieur. Le tafia est supérieur à l'anisette, au genièvre et même au *Pas de Calais*. J'ai connu des païens, sur le point de sec onvertir à l'islamisme et qui ont reculé devant l'abjuration en apprenant que la religion de Mahomet interdit le tafia. Et vous n'avez jamais vu de négresses ?

—Ah ! pour cela, si fait. Une à Albertville, qui est morte toute jeune ; une à Amiens qui est retournée dans son pays, et deux à Paris.

—Ce n'est pas la même chose. La véritable négresse veut être vue dans son pays d'origine, et même dans son taudis natal.

—En vérité ! Vous croyez qu'elles blanchissent en changeant de climat ?

—Non pas ; mais quand même, ce n'est pas la même chose. Ah ! vous n'êtes jamais allé au Sénégal. Eh bien, monsieur, voulez-vous que je vous donne un conseil ?

—C'est d'y aller.

—Vous n'y êtes pas ; c'est de ne jamais y mettre les pieds.

—Vous y avez bien été, vous.

—Par force ; j'étais dans l'artillerie de marine. Le plus triste pays du monde, et le pire climat, monsieur, pour un Amiénois accoutumé à une température raisonnable, plutôt fraîche que brûlante. Pas de civilisation pour deux sous ; pas le moindre théâtre, pas les moindres *cabotins*. Quand on revient de l'intérieur, Saint-Louis a encore l'air de quelque chose : mais quand on voit la ville en arrivant de Bordeaux, malheur ! La pluie après le beau temps. Avec ça, trente-deux jours de traversée ; jugez de l'agrément pour ceux qui n'ont pas le pied marin, ni l'estomac. Pour mon compte, je ne sais où j'avais pu fourrer tout ce que j'avais dans le corps. Et là-bas, les coups de fusils avec des sauvages qui n'ont pas de pudeur et qui vont tous nus, les travaux de terrassement au chemin de fer, la quarantaine aux portes de la ville au moment de rentrer en France, les maladies. Allez, je défends à n'importe quel Fran-

çais de dire qu'il en est revenu avec la santé qu'il y avait apporté ; je vous dis que je lui défends. Vous croyez sans doute qu'on avait un peu plus d'égards pour nous. Du tout, monsieur ! du service par-dessus les oreilles et la même discipline qu'en France ; des gardes, des corvées, des exercices, des manœuvres, des cellules, des salles de police, des prisons. J'entends parfois des lignards qui ont l'audace de se plaindre. Cela me fait bondir. Les malheureux ! Qu'est-ce qu'ils diraient donc s'ils étaient dans l'artillerie de marine. Je vous le dis, monsieur, l'artillerie de marine, c'est tout ce qu'il y a de plus infortuné sous la calotte du ciel, de plus lamentable, de plus...

— Vous y étiez sans doute parce que vous aviez un mauvais numéro ?

— Moi, monsieur, pas du tout. Engagé volontaire, s'il vous plaît, et je m'en flatte, et je m'en fais gloire et honneur. Sans compter par-dessus le marché que si j'avais un autre congé à faire, c'est encore là-dedans que je rengagerais.

XIX

LETTRE D'UN PRISONNIER

Ma chère cousine Mélanie,

Tu vas être bien étonnée d'apprendre qu'au moment où les électeurs de Valmontier sont en train de voter contre le septennat, ton cousin Jean passe tristement le lundi gras dans la brison de Massevaux. En prison ! Eh ! mon Dieu, oui ! ma chère cousine, et, qui plus est, en prison par ta faute.

Je t'entends te récrier d'ici. Je te dis pourtant la pure vérité, cousine ; tu n'as pas oublié ma visite à Noirmont, n'est-il pas vrai ? Comme nous étions joyeux, nous autres, les seize conscrits de Valmontier, de nous émanciper un peu loin des casques à pointe ! Selon l'usage, nous avions les jours précédents, comme tu le sais, rendu notre visite aux conscrits des autres communes environnantes. Mais combien nous étions plus contents d'aller voir ceux de Noirmont qui n'ont pas eu comme nous la malchance de tirer au sort pour l'Allemagne !

Tu as vu tout de suite, ma petite cousine, combien ta beauté m'émerveillait ; tu as deviné que les conscrits n'étaient pas le grand motif de ma visite à Noirmont. Tu n'as pu t'empêcher de rougir à sentir combien mes lèvres étaient brûlantes en baisant ta petite main. Tu as été bien bonne pour moi de me laisser ce jour là un souvenir que je garderai toute ma vie ; cette jolie cocarde tricolore, un peu fanée, dont ton père t'avait fait cadeau le jour de la rentrée des troupes rançaises à Belfort lorsque tu étais encore une toute petite fille.

Eh bien ! croirais-tu que cette cocarde m'a conduit en prison. En te quittadt, je suis allé retrouver les camarades. Noirmont et Valmontier fraternisaient déjà autour des bouteilles de bière. On discutait aussi. Un conscrit de Valmontier disait : Imaginez-vous que les Prussiens ont changé le nom de notre commune. Elle s'appelle maintenant Münsterthal ; je suis bien étonné qu'ils n'aient pas exigé Noirmont, quand ce n'aurait été que pour le débaptiser aussi et le nommer Schwartzberg.

Comme il finissait ces mots, je fis mon entrée dans l'auberge. Ah ! ma cousine, j'aurais voulu que tu fusses là pour voir avec quel empressement, à la vue de la cocarde qui embellissait ma boutonnière on jeta les chapeaux en l'air, de quelles acclamations on la salua. Je me vis sur le point d'être porté en triomphe. Ce fut bien pis lorsqu'on apprit l'origine des trois couleurs. il n'y eut qu'un cri :

—Vive Mélanie de Noirmont, la cousine à Jean !

Mais que de jaloux au bout d'un instant ! Je vis les mines de quelques-uns des conscrits de Valmontier qui s'allongeaient, le grand Louis de Noirmont se leva et sans en avoir l'air passa auprès de ses compatriotes et leur chuchotta quelques mots que les nôtres n'entendirent pas. Ils semblèrent l'approuver, et, tandis que l'on continuait à rire et à trinquer, il sortit de la salle et enfila le corridor sans qu'on s'en fût aperçu.

Inutile de raconter toutes nos conversations, n'est-ce pas, ma chère cousine : je connais ton entendement et tu devines les propos qui peuvent s'échanger lorsque l'on entremêle des conscrits de Noirmont et des conscrits de Valmontier. Malgré les lampes nous ne nous voyions presque plus les uns les autres, tant la fumée emplissait la salle. Nous fumions le tabac français de première zone et les amis de Noirmont le tabac de contrebande que nous leur avions apporté.

Tout à coup, une grosse voix bien étouffée se fit entendre. C'était le grand Louis qui venait de rentrer :

—De la part des conscrits de Noirmont, s'écria-t-il, je remercie nos voisins de Valmontier. L'un d'eux a reçu un souvenir de sa cousine ; il n'est pas juste que ceux qui n'ont pas de cousine ici s'en retournent sans un souvenir.

Juge si les Valmontier furent stupéfaits de cette épisode inattendue ! Le grand Louis avait rapporté une quinzaine de cocardes françaises, que les jeunes gens de Noirmont fixèrent aux boutonnières des annexés. L'opération fut accomplie avec la plus grande équité. Nos hôtes n'oublièrent personne. Moi seul je ne reçus rien, ce dont il aurait été injuste de me plaindre puisque néanmoins j'étais encore plus privilégié que mes compagnons.

Il faisait nuit lorsque nous nous mîmes en route pour le bercail paternel. Nos amis nous escortèrent jusque dans le voisinage de la

frontière où l'on se sépara en criant : Vive la France. Un instant après, nous rencontrons les douaniers français—dont un natif de Valmontier—qui nous souhaitèrent bon voyage. Nous étions rentrés sur le sol alsacien et nous avons déjà répondu au gabelon que nous n'aurons rien à déclaré, lorsqu'une nouvelle clameur nous fit tourner la tête : Vive la France ! Vive Valmontier ! C'étaient les amis de Noirmont qui nous envoyaient à distance un dernier adieu. Nous répondîmes : Vive Noirmont ! Vive... puis nous nous arrê tâmes, car les clameurs tout à l'heure licites, devenaient séditieuses sur un autre territoire ; et sans parler même des douaniers, les gendarmes de Valmontier, qui avaient eu vent de notre voyage, pouvaient bien nous espionner aux environs. En ce moment, Paul Reubert eut une idée lumineuse :

—Crions : Vive Mélanie de Noirmont, la cousine à Jean, dit-il. Les amis de Noirmont comprendront bien ce que cela veut dire.

On lui obéit, et maintenant, dans tout le pays “ Vive Mélanie de Noirmont, la cousine à Jean ” signifie Vive la France ! j'espère, cousine, que tu dois être flattée.

Mais voilà, malgré les avertissements et nos promesses, nous avons oublié d'enlever nos cocardes en rentrant chez nous. Le lendemain, les gendarmes étaient chez tous les conscrits ; confisquaient presque toutes les cocardes (ils n'ont pas trouvé la mienne, Dieu Merci !), nous emmenaient par le chemin de fer dans la prison de Mulhouse en trois fournées, une de huit et deux de quatre. Tous les conscrits d'une commune en prison à la fois, c'est un spectacle qui n'a jamais été contemplé du temps des Français. J'espère bien, chère cousine, que ce malheur ne t'empêchera pas de m'estimer ; les condamnations politiques ne sont pas déshonorantes. Pour ma part, je ne regretterai pas outre mesure mon étourderie si Mélanie de Noirmont, la cousine à Jean, me le pardonne. Et j'ai deux fois autant de raison que les autres de m'écrier en terminant : Vive Mélanie de Noirmont la cousine à Jean !

JEAN

XX

LE COUP DE POUCE

Mathurin—notre fourrier—était né homme d'affaires et reconnaissait honnêtement que si ses dispositions pour le commerce étaient grandes, il n'avait en revanche jamais eu les moindres propensions littéraires. Comme la maladie des pères de famille à notre époque est de vouloir que leurs fils soient bacheliers ès-lettres, on l'avait cependant mis au colège ; mais le que retranché, les figures de rhétorique, l'ablatif absolu, le supin et le gérondif n'entrèrent jamais dans sa cervelle. Il fut honteusement refusé au baccalauréat et s'engagea.

Mathurin *fricottait* simple soldat ; fourrier, on devine s'il fricotta davantage. Combien de recrues dont il conserva les bouts de tabac ! Et quel coup de pouce !

Un beau matin, on appela les escouades à la distribution du vin. Et chacun d'accourir. En manches de chemise, le képi en arrière, le fourrier était assis sur un banc dans le corridor assez sombre. Les caporaux criaient :

—Allons, vivement. Par ici, la première escouade. Que chaque homme prépare son quart d'avance.

Un à un, chaque soldat s'avavançait, tendant son gobelet de fer blanc au fourrier et Mathurin, la grande cruche à la main, remplissait le quart à plein bord en s'écriant :

—Plein ! Encore un qui ne viendra pas prétendre qu'on ne l'a pas bien servi.

De fait, les quarts débordait et l'excédant tombait dans un plat posé à terre et dont le sergent major se servait quelquefois pour ses ablutions. Mais il y avait le coup de pouce ! C'est avec le coup de pouce qu'il se rattrappait, le fourrier Mathurin.

Il ne prenait pas le quart par l'anse, le fourrier Mathurin. Il le tenait les quatre doigts en dehors, en enfonçant son pouce jusqu'au fond. Ainsi, de chaque récipient, il économisait une quantité de liquide égale au volume de ce pouce qu'il avait assez gros. Ce qui ne l'empêchait pas de répéter de temps en temps :

—Sapristi ! je crois que je leur fais trop grosse mesure. Tout à l'heure, il faudra que je paie du vin de ma poche aux derniers hommes de la compagnie. Il ne restera rien dans les cruches.

Au moment de tendre son quart, Désormail, un jeune Parisien, engagé volontaire, arrivé depuis quatre ou cinq jours à peine, garçon assez froid, mais dont les manières délicates étonnait un peu la chambrée, lui dit fort doucement :

—Fourrier, j'aime autant que vous ne remplissiez pas mon quart. Mais soyez assez bon pour le prendre par l'anse et n'y point enfoncer votre pouce. Je n'aime pas beaucoup que l'on se lave la main dans le vin que je dois boire lorsque cela n'est pas nécessaire.

—Tiens, il n'est pas bête, le petit blondin, s'écria la voix d'un soldat qui ne se fit jamais connaître. Et de bryants éclats de rire saluèrent les expressions courtoises et nettes du conscrit, tandis que le fourrier tout surpris rougissait jusqu'aux oreilles. Puis la colère l'emporta sur la confusion :

—Vous aurez deux jours de salle de police, riposta-t-il en remplissant le quart de Désormail comme il avait rempli les précédents.

Désormail prit son quart et en versa le contenu sur le macadam du corridor. Le troupier qui fut servi après lui en fit autant, et le suivant,

encouragé par ce double exemple, les imita. Quand le suivant tendit son quart, le fourrier n'osa plus y enfoncer son pouce, craignant un esclandre qui aurait pu venir aux oreilles du capitaine peu indulgent pour les fricoteurs, les accapareurs, les concussionnaires, les carottiers, les abuseurs. Les deux jours de salle de police ne furent point portés. Le bruit de l'histoire se répandit et de ce moment, le coup de pouce eut vécu dans le régiment. Il n'y reparut jamais.

XXI

LE RÊVE DU COMMISSAIRE

Dans l'auberge de la Bague d'Or, assis à une table de bois blanc, Herr Keil, le commissaire de police, le menton appuyé sur les mains, est profondément endormi.

Il a le droit d'être bien fatigué, Herr Keil. Il est accablé de besogne au milieu de cette population anciennement française qui ne veut pas s'accoutumer à l'ordre des choses nouvelles. Le matin, des drapeaux du vieux temps étaient arborés sur la colline ; l'après-midi, des jeunes gens ont entonné des chants séditieux. Le septennat a échoué dans toute la région. Des ordres rigoureux ont été envoyés de Berlin. Les procès verbaux ne s'interrompent pas. Le pauvre commissaire est sur les dents.

Il avait bien songé à demander à être rayé de l'annuaire alsacien, à rentrer dans sa bien aimée Poméranie ; mais toujours il a reculé. Il croit remplir sa mission au milieu de ces peuples barbares auxquels il prêche l'évangile de la civilisation de l'empire germanique. Puis le vin clair et du Rhin n'est pas trop antipathique à son tempérament et coûte bien cher dans les provinces septentrionales et occidentales. Puis, il a onze enfants à nourrir et les appointements sont plus rémunérateurs à Rappschwih ; car, bon gré mal gré, le budget du pays conquis est le plus généreux du monde entier pour les fonctionnaires qui ont accompli l'immense sacrifice de renoncer aux frimas de leur pays natal.

C'est le soir que Herr Kiel se console des misères de la journée. Tout seul, il se rend à la brasserie de la bague d'or, après souper, pendant que sa femme endort les marmots. A peine a-t-il ouvert la porte, que sous la casquette noire et plate, une grosse figure ronde et rouge comme une pomme d'api, s'illumine ses petits yeux noirs, renforcé derrière des lunettes bleues, pétillent. La bonne, sans attendre son appel, lui apporte un *moos* et de quart-d'heure en quart-d'heure les *moos* se succèdent sur la table.

Il est heureux alors, et ce soir-là les *moos* ont été engloutis plus vite que de coutume. Le commissaire a fini par s'endormir ; et il rêve. Il rêve qu'il vient d'obtenir de l'avancement et parfois, sans ouvrir les yeux fredonne à mi-voix quelques bribes d'une chanson poméranienne.

Pendant ce temps, la brasserie se garnit autour de lui. Les employés de chemin fer, les fonctionnaires de toute nuance envahissent les tables. Au-dessous d'une aquarelle représentant Ponistowski noyé dans l'Elster, des gens de Leipzig entonnent le *Wacht am Rhein* dont les accents vont troubler les passants qui traversent la rue. Puis, voici que pénètre en se heurtant, en se poussant, en se coudoyant, en se bousculant, une troupe plus bruyante. Ce sont les conscrits de Cappschwihir. Indifférents aux ordres du Statthalter, plus émus par les libations de la journée que par les menaces des argousin, ils prennent comme un défi à leur adresse les chansons des étrangers. Et en présence du commissaire Keil en train maintenant de ronfler, les imprudents entonnent en chœur le chant national d'autrefois, celui qui nous est venu de Strasbourg, la *Marseillaise*. Ecrasés par le nombre, les émigrés cèdent le terrain, battent en retraite, quittent la salle, et les couplets de Rouget de l'Isle retentissent de plus belle.

Le tumulte finit par troubler le repos de Herr Keil. Il entrouvre un œil hagard, étend les bras, essaye en vain de reprendre ses esprits égarés, puis, entraîné par ses goûts musicaux, se lève, et d'un ton inspiré, reprend, avec les chanteurs, l'immortel refrain :

“ Aux armes citoyens ! ”

Herr Keil, qui rêvait de l'avancement, a été suspendu de ses fonctions pour avoir, dans un lieu public, étant gris, en mauvaise compagnie, chanté des airs blâmables et même séditieux.

XXII

LE CAPITAINE FLAMAND

Lorsqu'après des années de guerre consécutives, la France vaincue retira son drapeaux du continent américain, les Canadiens, abandonnés à eux-mêmes, ne cédèrent pas dans leurs souvenirs historiques, ils trouvaient une force pour résister à l'assimilation ; dans leur catholicisme, une puissance contre l'envahissement des protestants.

Tandis qu'on voyait des paysans pousser la haine de l'Angleterre jusqu'à encourir l'excommunication, le capitaine Flamand, demeuré dans la ville de Québec, conservait avec amertume le souvenir de la

capitulation finale. On prétendait dans le pays qu'il avait la tête égarée, car, à tort ou à raison, il répétait partout qu'un commandement, mal donné par lui, avait assuré la victoire de l'Angleterre. Nul ne le croyait d'ailleurs, car de tout il avait été un soldat dévoué

Ses compagnons avaient voulu l'emmener en France avec eux, après l'abandon du Canada ; mais le père Flamand n'avait pu se décider à quitter un pays où il s'était si longtemps battu pour l'honneur du drapeau blanc fleurdelysé. Ç'a été le destin du Canada de ne point connaître, pour ainsi dire, un instant de paix, tout le temps qu'il est resté Français ; la domination française fut la période héroïque de son histoire ; il ne devait jouir du repos et de la tranquillité qu'après avoir été arraché à la mère-patrie.

Aussi, tout d'abord, le père Flamand n'avait-il pu croire que l'ère des coups de mousquet fût définitivement close et que d'autres temps eussent commencé :—Bah ! disait-il, quand nos gens reviendront, ils seront très contents de trouver un camarade dévoué qui leur ait tenu la place chaude, et ce camarade-là, ce sera le père Flamand. En récompense, il sera aux premières loges lorsque recommencera la danse des coups de fusil.

Mais la danse des coups de fusil ne devait pas recommencer ; le différend anglo-français était à jamais tranché ; les camarades de France étaient partis pour toujours et jamais ne devaient replanter leur drapeau sur la citadelle de Québec. D'abord, le vieux guerrier s'en consola en faisant de l'opposition aux Anglais, puis peu à peu ses humeurs noires le reprirent.

De temps à autre, il s'en va par les champs, demandant d'un air égaré aux paysans s'ils lui ont pardonné d'avoir conduit l'armée française à sa perte, ou bien s'ils ne pensent point qu'elle doive bientôt revenir.

D'autres fois, il s'en va tout seul par les rues de Québec, avec sa haute taille un peu voûtée, sa figure couleur de parchemin, ses yeux brillant sous d'épais sourcils.

Que d'autres vantent les vainqueurs ! Moi, je suis pour les vaincus lorsque les vaincus ne s'abandonnent pas, conservant au cœur l'âpre espérance et la rancune de la défaite.

Le vieux Flamand était de ceux-là.

Il n'était pas de ceux qui ayant perdu leur patrie, lèvent la tête haute et ne savent point le remords. Il a gardé au cœur le deuil du Canada écrasé. Les premiers temps de sa carrière, pleine d'avenir et de gloire, ne reparaissent plus devant ses yeux quand ils se fixent sur le passé.

Il ne voit, il ne sait, il ne connaît, il ne sa rappelle que les jours de la défaite, les épreuves sanglantes des derniers jours, ses soldats déci-

26

més, la débandade dans la direction de la ville ; la capitale menacée et prise, les habits usés des gardes françaises tout rougis et étendus pêle-mêle dans la forêt, la France chassée d'Amérique. Il revoit tout cela et murmure : C'est ma faute.

Était-ce bien sa faute comme il le croyait ? Nul ne le saura jamais. La douleur de la défaite n'avait elle pas suffi à obscurcir son intelligence et à introduire dans son cœur des remords sans motifs ? A force de l'entendre s'accuser lui-même, des patriotes avait fini par le croire coupable, le pauvre insensé, et lorsqu'ils passaient près de lui, ils détournent les yeux.

Quoi de plus admirable pourtant que la conduite du vieux soldat désapprît le rire du jour où il fut vaincu, qui s'isola dans les rues de Québec, comme une Thésbaïde, dégouté du monde, trahi par la gloire, jugé sévèrement par les patriotes, ennemi du bruit, insensible à tout, plus attristé des félicitations que des blâmes ?

Dans leur retraite, les anciens soldats ont une amère consolation. Ils se retirent dans quelques villes de garnison et s'installent à proximité d'une caserne. Ils se réveillent au clairon ; ils entendent tous les appels. Leur fenêtre plonge parfois sur la porte du quartier et ils aperçoivent le factionnaire devant la grille, et derrière dans la cour, le sergent de garde qui va et vient, l'arme à bretelle, les hommes du peloton de punition immobiles en face du mur, les soldats de corvée qui balaient les cours, les compagnies qui s'alignent pour l'appel, les enfants de troupe qui sortent pour aller à l'école sous la conduite d'un corporal ; les conscrits en manches de chemises qui remontent, leur gamelle bouillante dans les deux mains.

Quand avec cela ils ont eu des grades supérieurs, les officiers les saluent lorsqu'ils viennent assister aux exercices sur la place d'armes. Les soldats, à la pose, les regardent avec admiration et se racontent leurs campagnes.

Flamand s'était volontairement sevré de tout cela.

L'homme qui avait dignement servi cinquante ans ne pouvait plus sentir l'uniforme ni la caserne, depuis que l'uniforme de la garnison de Québec était un uniforme étranger, depuis qu'un fonctionnaire anglais montait la garde à la porte de la caserne où avait logé sa compagnie. Il en vint à s'isoler encore davantage, à renoncer à toute sortie, à se cloîtrer hermétiquement dans sa chambre.

A qui bon sortir ? Tout ce qu'il voyait lui rappelait la défaite. Lui, qui connaissait mieux les détails du service qu'un cuisinier en pied, la vue d'un sabre l'horripilait. A des amis qui avaient parlé de le marier il avait répondu en haussant les épaules : Vous me croyez vivant ; je suis mort depuis la capitulation de Québec. Un mort ne se marie pas.

Aussi bien, n'est-il pas vrai qu'une fois, venu là, sans avoir sur terre même la consolation des vieux soldats, la pauvre Flamand n'avait plus qu'à mourir !

Il le savait bien, et il mourut. La garnison anglaise lui aurait rendu les derniers honneurs ; mais il ne voulut à ses obsèques ni escorte militaire, ni décorations ; le soldat des plaines d'Abraham fut enterré en tenue militaire, mais ses anciens subalternes, qui habitaient encore la contrée, suivirent son convoi sans uniforme.

N'appellez pas derrière lui ces soldats français dont il a vu la défaite ni ces Anglais, qui, malgré la signature de la paix, n'ont pas cessé d'être à ses yeux des ennemis. Ne faites pas battre aux champs les tambours qui ont battu la retraite des nôtres, ni ceux qui ont battu la victoire des insulaires. Ne déployez pas au-dessus de son cercueil ces drapeaux blancs qui n'ont plus le droit de flotter au Canada, ni ces bannières britanniques qu'il a toujours rêvé d'abattre.

Oui, va pauvre vieux, je le dis encore, tu as bien fait de mourir.

Et les Anglais les plus acharnés contre nous, en voyant défilier son modeste convoi, ne purent se défendre de s'apitoyer sur l'agonie de longues années du vétéran français qui avait vu les leurs face à face dans tant de batailles et qui, avant que le Canada français fut écrasé sous le nombre, avait été bien des fois leur vainqueur.

XXVI

BOBILLOT.

A quelqu'opinion qu'on appartienne, il faut reconnaître les qualités de l'époque démocratique où nous vivons ; les plus obscurs des héros tombés pour la France conquièrent avec plus de rapidité qu'autrefois leur part légitime d'immortalité.

Où se dresse la statue du grand Ferré, ce robuste paysan, qui mit à mal tant d'insulaire ! seule Jeanne-d'Arc, tant cette figure historique est admirable, a reçu autrefois déjà les solennels honneurs qui lui étaient dus, en attendant que son anniversaire devienne peut-être, selon le vœu de M. Joseph Fabra, député de l'Aveyron, la seconde fête nationale de la patrie. Encore est-ce seulement dans ces dernières années que nous avons vu enfin sa statue équestre se dresser sur une place de Paris, cet insigne honneur étant jadis exclusivement réservé aux personnages de sang royal.

Le monument de Blandan, qui vient d'être érigé à Boufarik, a ouvert une ère nouvelle et dont l'Algérie a raison d'être glorieuse. Si les

Français de l'Amérique du Nord, séparés de nous par les hasards de la fortune, se sont cramponnés avec énergie à nos vieilles traditions et ont maintenu au loin une France antique, les Français de l'Afrique du Nord, fils du XIXe siècle, échauffés par un soleil ardent, mêlés aux races latines, ont porté sur la terre de Cham, en les exagérant, les qualités et les défauts modernes de la métropole.

Après Blandan, voici venir le tour de Bobillot.

Un confrère, celui-ci ; un ancien collaborateur d'Albin Valenbregue, un Parisien pur sang comme Rivière, écrivain comme lui, comme lui aussi journaliste. Comme le commandant de Hanoi, le sergent du génie du Tuyen-Quang a trouvé dans une mort glorieuse pour la France un renom plus grand et plus pur encore que celui qu'il aurait dû à ses succès littéraires.

Quels hommes que ce commandant Dorminé, que ces défenseurs de Tuyen-Quang, que ces Français de toutes armes, que ces Alsaciens de la légion, que ces tirailleurs tonkinois devenus en peu de mois, sous le feu de l'ennemi, d'incomparables soldats ! Quelle âme trempée il fallut à Bobillot pour se signaler tous les jours au milieu de pareilles troupes ! Ils avaient affaire à des ennemis dignes d'eux ; car les Pavillon noirs commandés par le vieux routier qu'ils nommaient le *Vieux Loufor* ne marchandèrent pas leur vie. Des milliers d'entre eux avaient fait serment de ne jamais reculer ; après chaque assaut, ils laissaient des monceaux de cadavres dans les fossés où on les reconnaissait à la croix qu'ils s'étaient taillée dans le front.

Ils manœuvraient comme des Européens et remuaient la terre avec une activité dont les Européens eussent été incapables. Ils écrasaient sous des milliers d'obus une bicoque intenable. Et pourtant, quand arriva l'armée libératrice, le drapeau tricolore flottant encore sur Tuyen-Quang. Hélas ! l'un des plus vaillants défenseurs n'était plus là. Bobillot avait succombé.

Il avait succombé ; mais après avoir frappé d'admiration ses soldats et ses officiers ; après avoir été applaudi par cette vigoureuse légion étrangère qui a dépassé en Chine les exploits d'Icheriden, par ces énergiques enfants des environs de Thionville qui ont affirmé sur la terre d'Asie la nationalité française de la Moselle, le sergent-major Vary, nommé sous-lieutenant sur le champ de bataille de Long-Son, Guenser, de Schewerdorf, tour à tour médaillé et promu officier pour ses actions d'éclat, le sergent Tieber, de la Haute-Yutz, cité à l'ordre du jour pour avoir repoussé avec 18 hommes trois colonnes, chacune de 300 Chinois, qui livraient un assaut furieux au blockhaus de Tuyen-Quang.

Oui, Bobillot a succombé, mais le corps de l'humble sergent a été ramené en France aux frais de l'état ; les épaulettes d'or ont suivi son

cercueil et notre histoire militaire, parmi les noms les plus glorieux, a inscrit celui de Bobillot, le Blandan de Tuyen-Quang.

XXVII

HÉROS INCONNUS

Huit mois se sont écoulés depuis la catastrophe de Lang-Son, et de nouveau, contournant les montagnes, l'uniforme français a reparu sur la même route. Nos soldats arpentent encore une fois les chemins parcourus par leurs devanciers. Mais aujourd'hui, plus de surprise possible. Ceux-ci n'avaient plus la confiance dans la parole du cabinet de Pékin. On était en pleine guerre. Les Européens avaient balayé devant eux les cohortes mandchoues, culottaient leurs pipes en marchant, et jetaient à pleins poumons aux échos les refrains du pays de France.

Au milieu de l'étape, les chants s'arrêtent.

Les visages noirs de la poussière du chemin, allumés encore par l'ardeur des combats des jours précédents, deviennent graves et sombres.

Tout est silencieux. Des larmes coulent sur des moustaches grises ; un sanglot étouffé alterne avec un juron :

—Coquins de Chinois.

On marche sur Lang-Son pourtant ; les forts sont enlevés. La victoire est complète ; nos chevaux sont attelés aux canons Krupp et Vavasseur de l'ennemi ; l'armée chinoise, en débandade, vaincue, dispersée, jette ses armes de tous côtés.

Et l'on voit pleurer nos soldats ?

Tout à coup, sur toute la colonne, de la tête à la queue, un commandement retentit.

On abandonne le pas de route. On reprend le pas accéléré ; on défile en portant les armes.

Des deux côtés du chemin, d'humbles tumulus émaillent la campagne, tristes souvenirs de la journée du 24 juin 1883 réparée le 19 février 1884. Sous la terre, dorment leur dernier sommeil loin de France nos fantassins tombés après le traité de Tien-Tsin dans le guet-apens de Bac-Ié. Eux aussi, pleins de confiance, d'ardeur et de bravoure, ils avaient suivi la même route ; mais moins heureux que leurs successeurs, ils ont succombé sous le nombre.

Ils sont vengés ; Langson est nôtre, mais ils ne se relèvent pas en entendant la fanfare des batailles ; ils ne reverront plus la douce terre de France, ni ses gares pleines de vie, ni l'auberge du canton, ni le chemin vicinal qui mène à leur village, ou le grand dahlia du jardin. La terre qu'ils venaient conquérir a recouvert les cadavres, et leurs vengeurs pleurent devant les fosses où reposent les victimes de la trahison.

LEON BARAT.